

2024



**mon
courtier
énergie**

**RAPPORT
ANNUEL**

MON COURTIER ENERGIE GROUPE
Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 3.657.862 €
Siège social : 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux
907 898 944 RCS Bordeaux



L'histoire de Mon courtier énergie

Né en 2017 à Bordeaux, Mon courtier énergie est l'un des pionniers du courtage en énergie en France. Dirigé par une équipe d'experts de la libéralisation du marché, l'objectif est de mettre en commun compétences et connaissances du marché pour aider les professionnels à réduire le coût d'achat de leurs énergies. Mon courtier énergie est organisé en un réseau d'agences sous licence de marque, stratégiquement réparties sur l'ensemble du territoire, garantissant ainsi une forte proximité avec les clients et un ancrage territorial durable. Cette structure nous permet d'accompagner efficacement les entreprises de toutes tailles en leur proposant une gamme complète de services : courtage en énergie pour l'optimisation de leurs contrats, suivi des consommations énergétiques et accompagnement dans leur transition énergétique. Grâce à des partenariats solides avec les principaux fournisseurs d'énergie et des experts du secteur, couplés avec une expertise approfondie du marché de l'énergie et des outils techniques performants, Mon courtier énergie apporte des solutions sur mesure répondant aux enjeux énergétiques de ses clients.

2017

Création de
Mon courtier énergie

2022

Internationalisation en Espagne
114 collaborateurs
19,8M€ de CA

2024

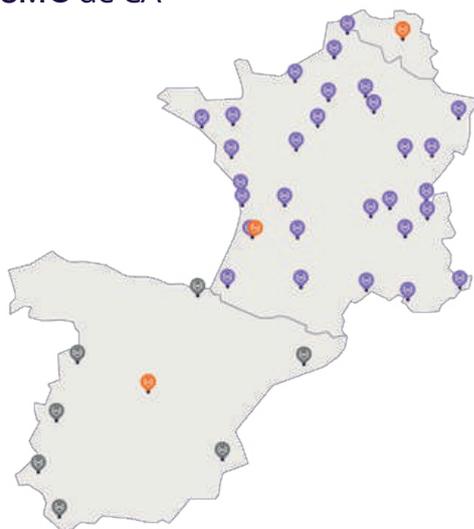
Internationalisation
en Belgique
200 collaborateurs
24,7M€ de CA

2020

63 collaborateurs
4,8M€ de CA

2023

Introduction en bourse sur le marché
Euronext Growth
148 collaborateurs
21M€ de CA





Lettre du Président

Chers actionnaires,

L'année 2024 aura été marquée par **une belle progression de notre chiffre d'affaires (+17% par rapport à 2023)**, notamment grâce aux différents investissements (en France et à l'étranger) consentis suite à l'introduction en bourse de Mon courtier énergie Groupe.

Ce résultat est le reflet de la solidité de notre offre de courtage et de la confiance que nous accordent nos clients. Elle témoigne également de l'engagement et du professionnalisme au quotidien de nos équipes au siège et en agence.

Outre cette croissance importante de notre chiffre d'affaires, l'exercice 2024 aura été jalonné par une série d'éléments positifs confortant l'efficacité de notre business model notamment avec **le renforcement de nos partenariats avec les fournisseurs d'énergie, de notre portefeuille de clients (+3000 en un an) et des effectifs commerciaux (+45% sur une année)**. Ces nouvelles ressources, désormais formées, seront par ailleurs pleinement contributives dès 2025 et nous permettront d'atteindre nos objectifs de croissance.

Au cours de cette année, nous avons également réalisé des **investissements importants** d'une part dans le **développement technique de nos outils** avec le lancement de l'Espace client, une plateforme dédiée aux clients pour leur permettre de suivre leur consommation d'énergie, et d'autre part dans le **développement à l'international avec l'ouverture de la filiale belge**.

Durant cette phase d'investissement conséquent, nous avons su **maintenir notre niveau de trésorerie au-dessus des 7M€**.

L'exercice 2024 restera toutefois contrasté avec une dégradation de notre rentabilité.

En effet, notre croissance du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'une hausse trop rapide de notre masse salariale, notamment au niveau de notre siège, en vue d'anticiper l'atteinte des objectifs financiers que nous nous étions fixés pour 2025.

Ce surdimensionnement a pesé sur notre rentabilité 2024 et nous a conduit à des ajustements nécessaires pour renforcer notre efficacité opérationnelle et retrouver notre rentabilité.

Par ailleurs, certains investissements comme le développement de nos agences en propre (détenues par Mon courtier énergie) ou le lancement de nos offres de transition énergétique n'ont pas connu le succès escompté.

La fin d'année 2024 a également été marquée par un changement au niveau de la direction générale, offrant au Conseil d'Administration l'opportunité de se réinterroger sur nos priorités opérationnelles.

Cela a conduit à la mise en œuvre de premières mesures destinées à remettre la rentabilité au cœur de notre trajectoire.

Tout d'abord, nous avons mené une réflexion de **réorganisation de nos services** pour favoriser davantage de synergies internes et une meilleure réactivité au service du réseau d'agences Mon courtier énergie et des clients. Ces actions ont été mises en place dès janvier 2025.

Puis, nous avons pris la décision, fin d'année 2024, de fermer nos agences en propre dont le modèle n'était pas assez rentable et très « consommateur » de ressources et de temps. Nous souhaitons donc nous **recentrer sur une expansion adossée sur la fidélité et l'expertise de notre réseau de licenciés** de marque existant, qui reste un pilier de notre performance sur le territoire.



Dans ce contexte, nous **lançons un nouveau plan de stratégie commerciale ambitieux**, destiné à nous permettre de retrouver la rentabilité en 2025 et d'atteindre nos objectifs financiers à l'horizon 2028, à savoir un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros et un REX de 4 millions d'euros.

Ce plan, qui a été présenté le 22 avril 2025 lors du webinar de présentation des comptes annuels, repose sur plusieurs actions conjointes que ce soit en France ou à l'étranger.

Pour atteindre notre objectif de chiffre d'affaires, nous avons identifié deux objectifs prioritaires, à savoir **la croissance de notre portefeuille client** avec un objectif 15 000 clients (comptes clients actifs) d'ici 2028 et **l'augmentation du chiffre d'affaires moyen généré par client**.

Pour cela, nous prévoyons **de continuer nos efforts de recrutement, de formation et de fidélisation des courtiers** (nouvelles recrues et montée en compétence), notamment sur les zones aujourd'hui sous-exploitées en France, au travers de groupements d'agences déjà structurés.

Par ailleurs, nous nous sommes préparés à **l'augmentation substantielle du nombre de contrats à renouveler** et ce dès 2025. C'est une belle opportunité de croissance pour le Groupe qui reposait jusqu'à présent en très large majorité sur l'acquisition de nouveaux clients. Nous souhaitons également **focaliser les efforts de la force de vente sur les segments de clients à forte valeur ajoutée** en se concentrant sur les clients ayant de plus grands besoins énergétiques et en diversifiant **nos revenus par la progression des ventes de nos services additionnels** (pack d'accompagnement, optimisation de taxes, optimisation de coûts logistiques) ainsi que les **ventes de produits et services liés à la transition énergétique**.

En parallèle, afin de poursuivre notre modèle de croissance rentable, nous allons renforcer **le contrôle de notre structure de coûts au siège** en nous focalisant sur les besoins essentiels de nos forces de vente, en **investissant dans la digitalisation** de la relation avec nos clients & nos processus métier et **en automatisant les processus commerciaux** pour les clients ayant de plus faible consommation et un besoin standardisé.

Dans le cadre de ce plan, nous mettons donc en place de nouveaux indicateurs de performance (KPI) plus avancés pour suivre notre progression et garantir une transparence accrue vis-à-vis de nos actionnaires. Parmi ces nouveaux KPI, nous suivrons notamment :

- **Le nombre de clients (comptes clients actifs)**, c'est-à-dire les clients ayant un contrat signé en cours par notre intermédiaire, afin de mieux évaluer notre capacité à générer et fidéliser notre portefeuille commercial. Ce KPI va remplacer celui du nombre de clients qui était défini jusqu'à présent comme le nombre de points de livraison (PdL)
- **La part des renouvellements de contrat dans notre chiffre d'affaires** qui nous permet de mesurer la fidélité de nos clients et le caractère récurrent de notre activité de courtage
- **Le nombre de courtiers confirmés** (ayant été formés), car ils sont en mesure d'apporter une contribution significative au chiffre d'affaires. Ce KPI remplacera celui du nombre d'agences. Précédemment la Société communiquait sur son nombre total de courtiers (y compris ceux en phase de formation sans contribution significative au chiffre d'affaires).



L'acquisition de nouveaux clients, la fidélisation de nos clients existants, la croissance continue de notre chiffre d'affaires, l'investissement dans nos outils, ainsi que notre capacité à prendre des décisions rapides pour mettre fin aux investissements non rentables et assurer une maîtrise rigoureuse de notre trésorerie, sont autant d'éléments positifs qui garantissent la solidité de notre entreprise et la capacité à atteindre les objectifs financiers fixés.

Les actions engagées à la fin de l'année 2024 et en ce début d'année 2025 commencent à montrer des signes positifs. Grâce à l'implication des équipes et à la cohérence des choix stratégiques, nous clôturons le premier trimestre de l'année 2025 avec un chiffre d'affaires de 6,450 M€, en hausse de 39 % par rapport au 1er trimestre 2024.

Cet excellent résultat reflète notre capacité à nous adapter et à ajuster nos décisions opérationnelles avec réactivité.

Ces premiers signaux sont encourageants et semblent indiquer que les axes de travail définis pour renouer avec la rentabilité vont dans la bonne direction et sont pertinents. Ils nous incitent à rester concentrés, à maintenir le cap et à poursuivre nos efforts dans la durée.

En outre, afin d'assurer un suivi plus régulier de notre performance commerciale pour les actionnaires, nous publierons désormais notre chiffre d'affaires à un rythme trimestriel.

Je remercie chaleureusement l'ensemble de nos équipes pour leur mobilisation, et vous, chers actionnaires, pour votre confiance. C'est grâce à votre engagement à nos côtés que nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité et ambition.

Avec mes salutations les plus distinguées,



Charlie EVRARD

Le Président du Conseil d'administration et Directeur Général





Les indicateurs clés de Mon courtier énergie en 2024



Nombre de clients : 10 292 (+44% vs 2023)

Ancien KPI : 45 000 clients devant s'entendre point de livraison (+ 11 000 vs 2023)



Chiffre d'affaires Groupe : 24,7 M€ (+17% vs 2023)



Nombre d'agences Mon courtier énergie : 34 agences (31 vs 2023)



Nombre de courtiers confirmés : 136 courtiers (+46 courtiers vs 2023)



Investissements stratégiques : 1,29M€ - renforcement des outils de courtage et de service France - développement de ces outils pour l'international - création d'une plateforme Espace Clients



Développement International : Ouverture du marché Belge avec Mon courtier énergie Belgium



Niveau de trésorerie : 7,8 M€ au 31/12/2024



Montant des mécénats et des dons : 120 300 € (avant déduction fiscale)



Les valeurs et certification de Mon courtier énergie

Mon courtier énergie est très attaché aux valeurs qui font partie intégrante de l'entreprise tant pour nos clients que pour nos collaborateurs.



Great Place To Work®

Classement Best Workplaces France 2024 à la 7ème place pour le segment de 50 à 250 salariés (vs 28ème place lors de l'année 2023).



1ère société de Nouvelle Aquitaine au classement du journal Les Échos « Les Champions de la croissance 2024 », 10ème au classement général, 2ème du secteur de l'énergie et 1ère société cotée en Bourse.



« FT 1000 » du Financial Times valorisant 1 000 entreprises européennes les plus performantes : 158ème au classement général, 15ème dans le secteur de l'énergie et 10ème parmi les entreprises françaises.

L'engagement associatif et mécénats 2024



Mécénat sportif pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en accompagnant deux athlètes avec le pacte de performance.



CAP AGIR ENSEMBLE
AVEC SÉBASTIEN MARSSET

Sponsoring de la team Cap Agir Ensemble ainsi que du skipper Sébastien Marsset, à l'occasion de l'emblématique course transatlantique de la Route du Rhum.



Mon Courtier Énergie Groupe et l'ensemble de ses collaborateurs ont participé à l'évènement Festi'run 2024 organisé par l'association APF France Handicap.



Renouveler en 2024 l'engagement auprès de l'association SOL SOLIDAIRE que la Société porte depuis 2022, marque une étape significative dans son parcours de responsabilité sociale et environnementale.



REMARQUES GÉNÉRALES.....	11
1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL.....	12
2. RAPPORT DE GESTION.....	13
2.1. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....	13
2.1.1. Le Groupe Mon Courtier Energie.....	16
2.1.2. Situation de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé.....	21
2.1.3. Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe.....	26
2.1.4. Evènements post-clôture.....	26
2.1.5. Activité en matière de recherche et développement.....	28
2.1.6. Succursales.....	31
2.1.7. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe.....	31
2.1.8. Principaux facteurs de risques.....	32
2.1.9. Filiales et participations.....	33
2.2. INFORMATIONS FINANCIERES.....	35
2.2.1. Résultat et proposition d'affectation du résultat.....	35
2.2.2. Dividendes.....	35
2.2.3. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement.....	36
2.2.4. Délais de paiement clients et fournisseurs.....	36
2.2.5. Tableau des résultats des 5 derniers exercices.....	36
2.2.6. Prêts inter-entreprises.....	37
2.2.7. Ajustement des bases de conversion de titres.....	37
2.3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.....	37
2.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES DE LA SOCIETE.....	39
2.4.1. Détention du capital social et droit de vote de la Société.....	39
2.4.2. Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice.....	40
2.4.3. Actionnariat salarié.....	40
2.4.4. Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres.....	40
2.4.5. Autodétention au 31 décembre 2024.....	41
2.4.6. Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée générale du 19 juin 2025.....	41
2.4.7. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société.....	42
2.4.8. Autocontrôle.....	42
2.4.9. Transactions avec les parties liées.....	43
2.4.10. Evolution du cours de bourse.....	43
3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	44
3.1. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE.....	44
3.2. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	44
3.2.1. Le Conseil d'administration.....	44



3.2.2.	La Direction du Groupe.....	50
3.2.3.	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.....	50
3.2.4.	Mandat des commissaires aux comptes.....	52
3.3.	CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE.....	52
3.4.	PARTICIPATION AU CAPITAL ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	52
3.5.	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITES D'ACTIONS.....	53
3.6.	APPLICATION DU CODE MIDDLENEXT.....	53
3.7.	RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES.....	55
3.8.	RATIO D'EQUITE.....	55
3.9.	POLITIQUE DE DIVERSITE ET D'EQUITE.....	55
3.10.	PREVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME.....	56
3.11.	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES.....	56
4.	COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024.....	61
4.1.	BILAN.....	61
4.2.	COMPTE DE RESULTAT.....	62
4.3.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE.....	63
4.4.	Tableau des variations des capitaux propres consolidés.....	64
4.5.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	64
4.5.1.	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation.....	64
4.5.2.	Détails des comptes du bilan.....	71
4.5.3.	Détails du compte de résultat.....	77
4.5.4.	Autres informations annexes.....	81
5.	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024.....	83
5.1.	BILAN.....	83
5.1.1.	Actif.....	83
5.1.2.	Passif.....	84



5.2.	COMPTE DE RESULTAT.....	85
5.3.	TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	86
5.4.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS SOCIAUX.....	86
	5.4.1. Règles et méthodes comptables.....	86
	5.4.2. Note sur le bilan et le compte de résultat.....	88
6.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	94
7.	INFORMATIONS GENERALES.....	104
	7.1. CARNET DE L'ACTIONNAIRE.....	104
	7.2. CONTACT.....	104



REMARQUES GÉNÉRALES

Définitions

Pour les besoins du présent rapport annuel :

Les termes la « **Société** » ou « **Mon Courtier Energie Groupe** » désignent la société anonyme MON COURTIER ENERGIE GROUPE au capital de 3.657.862,00 euros dont le siège social est situé 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux, immatriculée au Registre de Commerce de Bordeaux sous le numéro 907 898 944.

Le terme « **Groupe** » désigne la Société et ses filiales et sous-filiales lesquelles sont au 31 décembre 2024 :

- o Mon Courtier Energie, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 829 988 658 ;

- o Mon Courtier Energie España SL, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol dont le siège social est situé Calle Martin de los Heroes 59 bis, La Planta, Oficina 11, 28008 Madrid et immatriculée sous le numéro B-09674185 ;

- o MCE Agences, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10 Avenue des Canuts, 69120 Vaulx-en-Velin et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 892 450 354.

- o Mon Courtier Energie Belgium, société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est situé Rue du Fort 3, 4460 Grâce-Hollogne, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1010.785.926

Le terme « **Rapport** » désigne le présent rapport annuel en date du 29 avril 2025 établi conformément à l'article 4.2.1 des règles de marché d'Euronext Growth Paris et incluant notamment les états financiers annuels sociaux et consolidés, le rapport de gestion de la Société et du Groupe, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les rapports du commissaire aux comptes afférents aux états financiers annuels sociaux et consolidés et le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Le terme « **Document d'Enregistrement** » désigne le document d'enregistrement de la Société approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 18 avril 2023 sous le numéro I.23-011.

Le terme « **Supplément** » désigne le supplément au Document d'Enregistrement approuvé par l'AMF, le 9 mai 2023, sous le numéro I.23-026.

Le terme « **Courtiers Confirmés** » désigne les courtiers du réseau ayant été formés et étant opérationnels.

Le terme « **Clients** » désigne les clients ayant un contrat signé en cours par l'intermédiaire de Mon courtier énergie.



1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux pages 13 à 43 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Bordeaux, le 29 avril 2025

Charlie EVRARD
Président Directeur Général

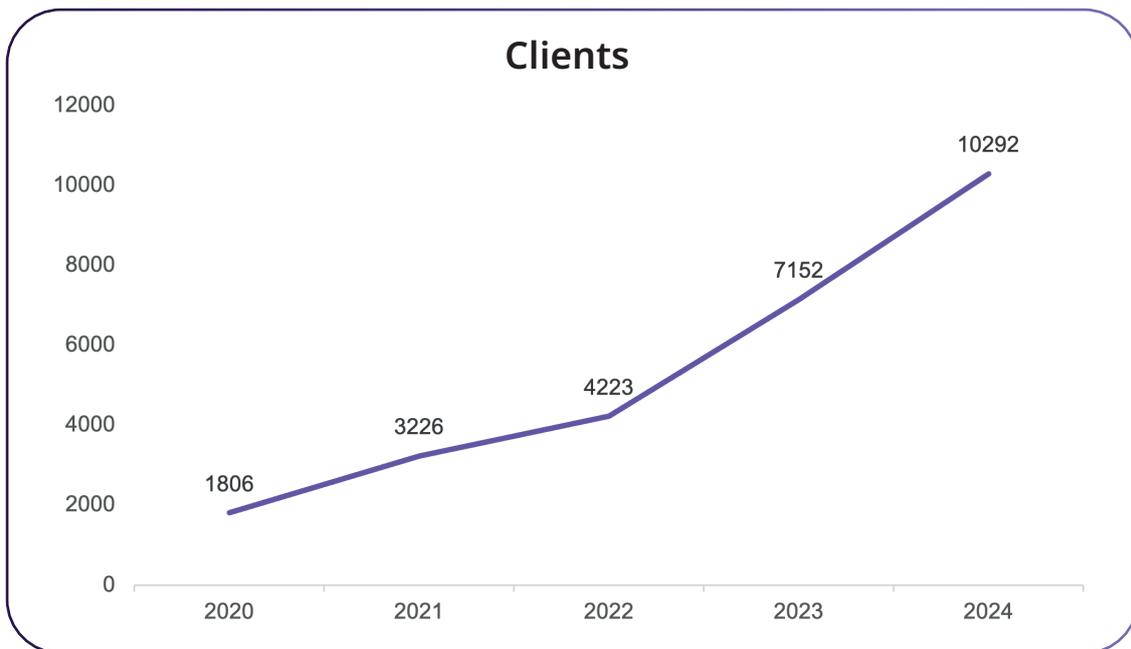


2. RAPPORT DE GESTION

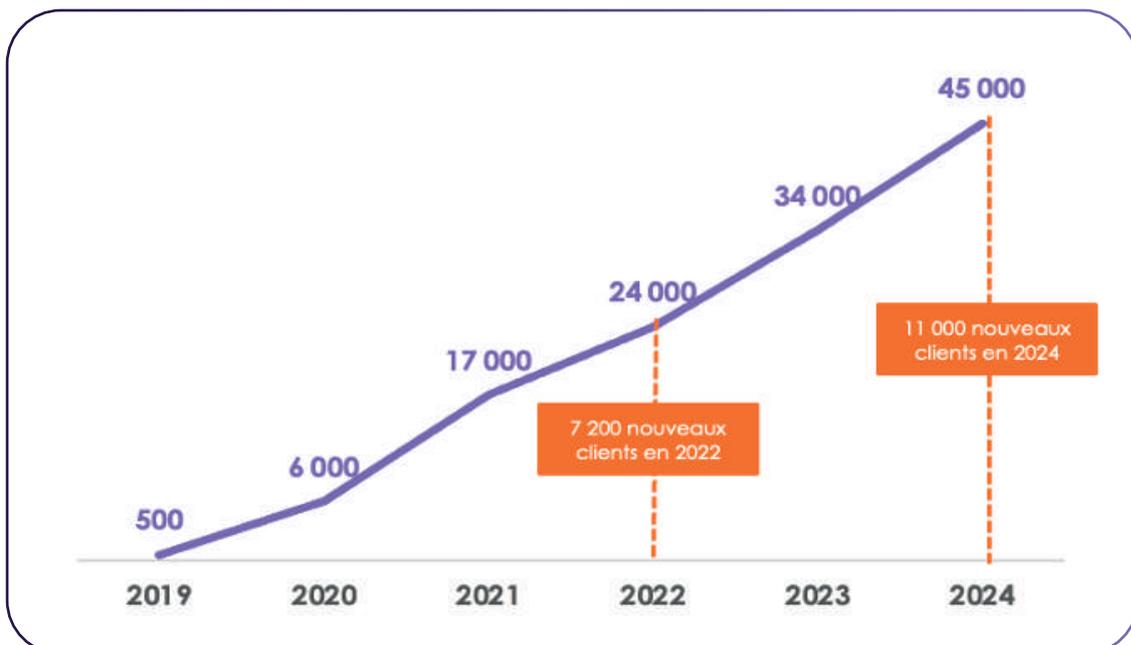
2.1. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- Une évolution importante du nombre de Clients accompagnés :

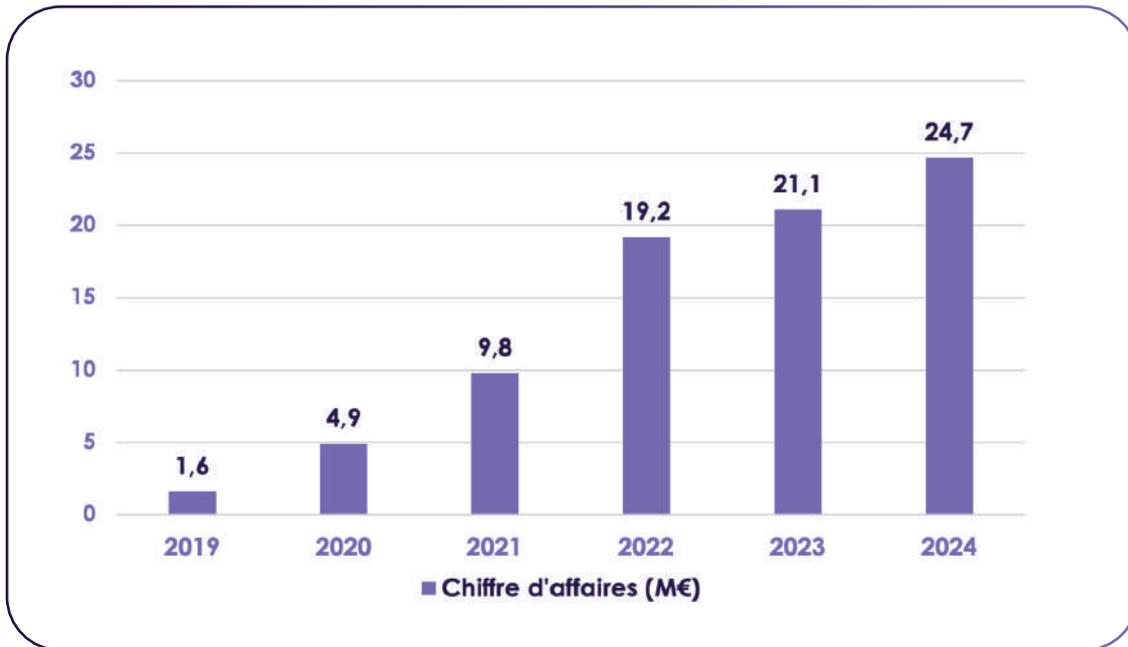


- Ancien KPI (nombre de point de livraison) : Une base clients importante et en croissance ininterrompue :



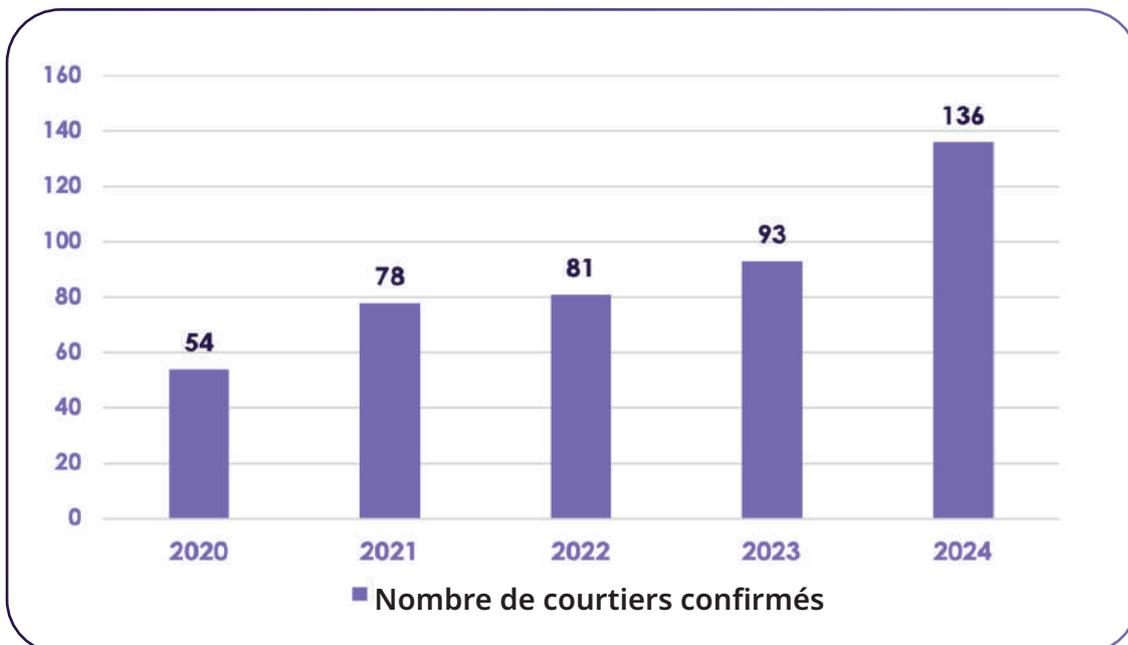


- L'historique de croissance du Chiffre d'Affaires



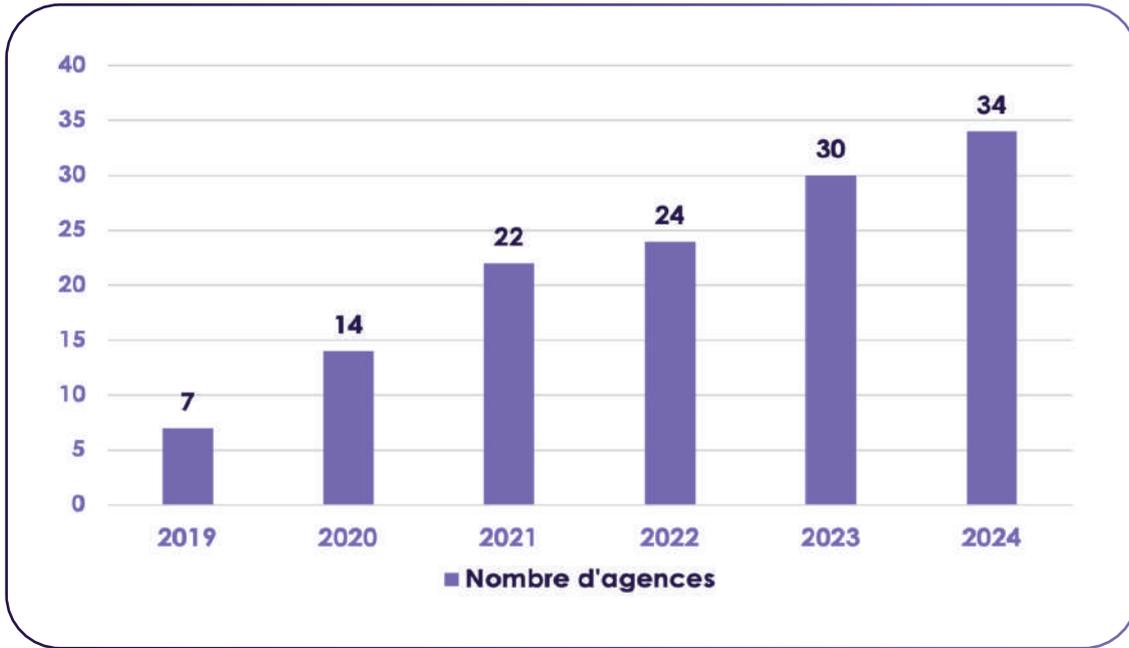
Chiffre d'affaires : TCAM + 71,5% depuis 2019

- Une importante évolution du nombre de Courtiers Confirmés

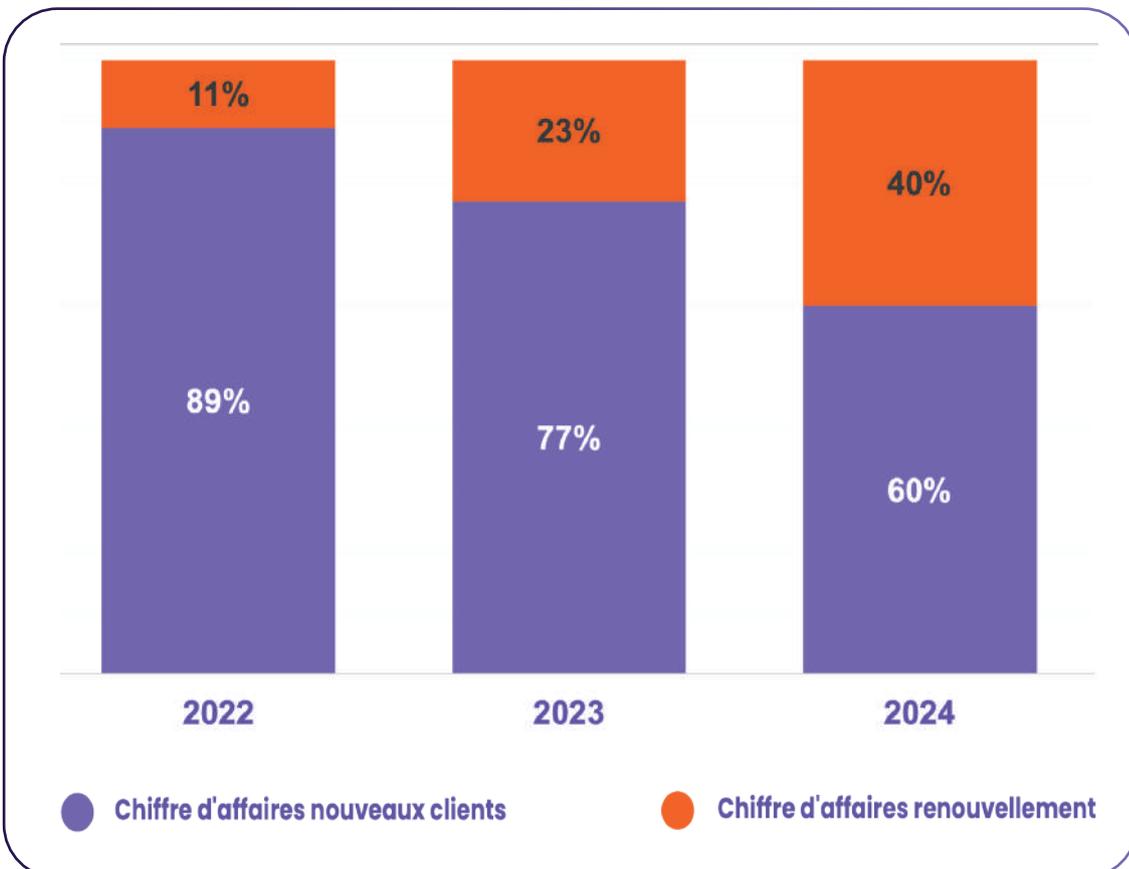




- Un réseau d'agences en évolution



- La part des renouvellements de contrat dans notre chiffre d'affaires





2.1.1. Le Groupe Mon Courtier Energie

2.1.1.1. Description des activités du Groupe

Mon Courtier Energie Groupe est un acteur majeur du courtage en énergie et le 1er réseau français sur le marché des professionnels avec ses 34 agences réparties sur le territoire national (32 agences) et européen (1 agence en Espagne et 1 agence en Belgique).

La mission du Groupe est d'accompagner les entreprises dans la gestion globale de leur budget énergie afin de réduire ou d'optimiser leurs facture(s) de gaz et/ou d'électricité. L'offre de services de Mon Courtier Energie Groupe comprend le courtage et conseil en achat d'énergie, la gestion et l'optimisation des contrats et le conseil en transition énergétique.

Le Groupe est également présent en Espagne par le biais de sa filiale Mon Courtier Energie España basée à Madrid et en Belgique par le biais de sa filiale Mon courtier énergie Belgium basée à Liège.

2.1.1.2. Démarche RSE

En 2023, Mon courtier énergie a franchi une étape clé dans la structuration de sa politique RSE avec la création d'un comité dédié, chargé d'examiner la stratégie RSE et d'assurer le suivi des engagements de l'entreprise.

En 2024, l'accent a été mis sur l'élaboration d'une politique RSE solide, intégrant pleinement les différentes parties prenantes et posant ainsi les fondations d'une démarche engagée et structurée.

Les travaux du comité RSE

Il est rappelé que le Comité RSE de Mon Courtier Energie Groupe est présidé par Madame Marie Charlotte FAMILIADES, membre indépendant du conseil d'administration.

A la suite de l'introduction en bourse, la mise en place d'un comité RSE répondait à la volonté d'améliorer la transparence et de mettre en avant l'intégration des principes éthiques, environnementaux et sociaux dans les opérations de l'entreprise.

Sa composition actuelle inclut des membres du conseil d'administration indépendants et des administrateurs issus du réseau de licenciés de marque. Cette diversité enrichit le comité de perspectives variées et opérationnelles.

En 2024, le Comité RSE s'est réuni deux fois :

Le 15 mai 2024, le Comité RSE a proposé à la Gouvernance de la Société de faire appel à un cabinet de conseil Greenflex pour accompagner la définition de la stratégie RSE de l'entreprise. Il a également suggéré de réaliser un nouveau Bilan Carbone (scopes 1, 2 et 3) pour l'année 2024. Lors de cette réunion, le Comité a recommandé que l'élaboration de la politique RSE implique activement les différentes parties prenantes et anticipe, dès à présent, les critères de la CSRD.

Le 8 octobre 2024, le Comité RSE a pris connaissance des avancées réalisées en collaboration avec Greenflex. À cette occasion, les principaux indicateurs clés de performance de la feuille de route RSE du Groupe ont été rappelés. Les actions économiques, sociales et environnementales mises en place ou en cours de déploiement ont également été détaillées.

Ainsi, les bases de la stratégie RSE ont été posées en 2024 avec objectif de déploiement sur l'année 2025.



GREENFLEX, partenaire de Mon courtier énergie, pour la définition de sa stratégie RSE :

La Société a choisi la société Greenflex pour l'accompagner dans la définition de sa feuille de route RSE.

L'accompagnement confié à Greenflex poursuit plusieurs objectifs :

- Co-construire une stratégie RSE en impliquant activement les parties prenantes de l'entreprise (collaborateurs, réseau d'agences, fournisseurs, investisseurs).
- Définir les engagements clés issus de cette démarche collective.
- Élaborer une feuille de route opérationnelle alignée sur ces engagements
- Anticiper et intégrer les futures obligations réglementaires, notamment celles liées à la CSRD.

En tant qu'intermédiaire engagé de la transition énergétique, la Société positionne son engagement autour de 3 piliers :

- Préserver l'environnement et lutter contre le dérèglement climatique
- Accompagner la transition de nos partenaires et clients
- Favoriser le bien-être et le développement des compétences de nos collaborateurs

Sensibilisation aux enjeux RSE

L'année 2024 a été marquée par une forte sensibilité des collaborateurs et du réseau de courtiers aux enjeux RSE et climatiques avec l'intégration d'un cycle de conférences sur le climat et la durabilité. Pour compléter son programme de sensibilisation, la Société a invité des experts externes à partager leurs connaissances et leurs perspectives. Ces conférences offrent aux équipes des opportunités d'apprentissage précieuses, élargissant leur compréhension des enjeux environnementaux et renforçant l'engagement collectif envers des pratiques plus durables.

Ces actions de sensibilisation et les ateliers d'échanges mis en place autour de ses thématiques soulignent la conviction de la Société que la formation et l'engagement des collaborateurs sont essentiels pour bâtir un avenir durable. Chez Mon Courtier Energie Groupe, les collaborateurs sont fiers de ces initiatives qui contribuent à faire de l'entreprise non seulement un lieu de travail où il fait bon vivre, mais aussi un acteur engagé pour le climat.

Great Place to Work

Depuis plusieurs années, Mon courtier énergie a obtenu la certification Great Place To Work. Cette certification est la référence mondiale en matière d'expérience collaborateur.

Lors du premier semestre 2024, le classement Best Workplaces France 2024 réalisé par l'institut Great Place To Work a été communiqué. Ce classement Best Workplace recense les meilleures entreprises où il fait bon travailler.

Dans ce cadre, Mon courtier énergie est très fier d'apparaître dans le classement Best Workplaces France 2024 à la **7ème place** pour le segment de 50 à 250 salariés (vs 28ème place lors de l'année 2023).

Mon courtier énergie n'a de cesse de grandir et développer son activité, tout en maintenant un environnement intégrant de fortes valeurs humaines. Être dans ce classement atteste du bien-être et de l'épanouissement de ses collaborateurs. Plus qu'un simple classement, cette labélisation renouvelée justifie l'action menée par la Société au quotidien dans le but de bâtir une entreprise dont le niveau d'excellence opérationnelle sera toujours associé au bien-être de ses collaborateurs.



Fresque du climat

Au sein de Mon Courtier Energie, la Société place la sensibilisation et la formation sur les enjeux climatiques au cœur de ses actions RSE, conscient que le changement commence par une prise de conscience individuelle et collective. En 2024, la Société a franchi des étapes significatives pour renforcer la culture de la durabilité au sein de l'entreprise. La formation de six collaborateurs en tant qu'animateurs de la Fresque du Climat a été un moment phare de cette démarche, marquant son engagement à diffuser la connaissance et la compréhension des défis climatiques parmi tous ses employés. Ces animateurs ont été le moteur de près d'une trentaine de formations de la Fresque du Climat, touchant l'ensemble de ses salariés au siège et dans le Groupe, dans le cadre de leur programme de formation individuelle. Cette initiative, rendue obligatoire à l'ensemble des collaborateurs siège et agences, a non seulement favorisé une prise de conscience, mais a également stimulé des discussions enrichissantes et des idées innovantes pour réduire l'impact environnemental.

Participation à la Convention des entreprises pour le climat de Nouvelle Aquitaine

Au cœur de l'engagement RSE se trouve un souhait de construire un avenir plus durable, un engagement qui se manifeste par la participation de la Société, en 2024, à la Convention des Entreprises pour le Climat de la Nouvelle Aquitaine. Cette initiative souligne une approche proactive et responsable envers la planète. En se joignant à cette convention, la Société a exprimé sa volonté de collaborer avec d'autres entreprises afin de partager les bonnes pratiques, ce qui a nourri sa réflexion et contribué à l'élaboration de sa propre feuille de route RSE.

Partenariat en faveur du sport et plus particulièrement du sport amateur et mécénat sportif aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Dans le cadre de son engagement continu envers la responsabilité sociale, Mon Courtier Energie Groupe et son réseau d'agences ont pris une initiative significative en 2024 de renouveler ses partenariats stratégiques en faveur du sport, avec un accent particulier sur le sport amateur. En soutenant le sport amateur, Mon Courtier Energie Groupe vise non seulement à promouvoir l'activité physique et ses bienfaits pour la santé auprès d'un large public et à offrir des opportunités de développement personnel aux jeunes athlètes. Ces partenariats se traduisent par le financement d'équipements sportifs, le parrainage d'événements locaux et la mise en place de programmes d'encouragement destinés à augmenter la participation sportive à la base. L'objectif de la Société est de créer un impact durable et positif, en contribuant au dynamisme et à la vitalité de ses communautés par le biais du sport. Ces efforts en faveur du sport amateur incarnent l'engagement de Mon Courtier Energie Groupe à contribuer activement au bien-être de la société et reflètent ses valeurs d'entreprise centrées sur la responsabilité, la solidarité et le respect.

Mon Courtier Énergie Groupe a signé également **deux partenariats dans le cadre de mécénat sportif pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024** en accompagnant deux athlètes :

Davina Michel, athlète française, qualifiée pour les Jeux de Paris 2024 dans le domaine de la boxe, catégorie -75 kg. A plusieurs égards, Davina reflète des visions communes à Mon Courtier Énergie Groupe. Sa détermination, son dépassement de soi et son succès, incarnent parfaitement l'esprit que Mon courtier énergie Groupe cherche à insuffler à ses collaborateurs.



Valentin Bertrand, athlète paralympique, spécialisé dans le saut en longueur (catégorie T37). Ensemble, Mon Courtier Énergie Groupe et Valentin Bertrand incarnent la fusion de l'énergie et de la détermination, et s'efforcent d'inspirer les générations actuelles et futures à repousser les frontières de l'excellence, de courage et de persévérance.

Ces mécénats sportifs ont été concrétisés grâce au **pacte de performance de la Fondation du Sport Français** qui permet d'accompagner des athlètes dans leur préparation sur l'année 2024.

Mon Courtier Énergie Groupe a fièrement renouvelé le rôle de **sponsor de la team Cap Agir Ensemble ainsi que du skipper Sébastien Marsset, à l'occasion de l'emblématique course transatlantique de la Route du Rhum**. Cette initiative marque non seulement son soutien à l'excellence sportive et à l'esprit d'aventure, mais témoigne également de son engagement profond envers les causes sociales importantes. En devenant mécène de l'association Handicap Agir Ensemble, soutenue avec passion par Sébastien Marsset, la Société a l'honneur de contribuer à la mise en lumière et au soutien des personnes en situation de handicap, promouvant ainsi l'inclusion, la résilience et l'égalité des chances. Cette démarche s'aligne parfaitement avec les valeurs d'entreprise, reflétant la volonté de bâtir un monde plus solidaire et inclusif. À travers ce partenariat, Mon Courtier Énergie Groupe réaffirme son engagement à agir en faveur du bien-être commun.

Mécénat sportif auprès de l'association APF France Handicap

Pour continuer son engagement envers la responsabilité sociale, Mon Courtier Énergie Groupe et l'ensemble de ses collaborateurs ont participé à l'évènement Festi'run 2024 organisé par l'association APF France Handicap. Un évènement sportif, festif et solidaire, pour lequel, tous les membres de la société se sont engagés du 20 mai au 9 juin. Cet engagement sportif a permis de développer les valeurs du Groupe à travers différentes épreuves (courses, marches) et de soutenir toutes les actions de l'association. La société est fière d'avoir relevé ce challenge, où chaque kilomètre parcouru contribue à promouvoir l'inclusion.

Mécénat auprès de l'association Sol Solidaire

Renouveler en 2024 l'engagement auprès de l'association SOL SOLIDAIRE que la Société porte depuis 2022, marque une étape significative dans son parcours de responsabilité sociale et environnementale. Mon Courtier Energie Groupe est profondément convaincu de l'impact positif que cette collaboration avec SOL SOLIDAIRE peut avoir sur les communautés les plus vulnérables en allégeant leur fardeau énergétique par le biais de solutions solaires durables. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les valeurs d'entreprise, qui prônent l'inclusion, la solidarité et le respect de l'environnement. En renforçant son partenariat avec SOL SOLIDAIRE pour l'année à venir, la Société réaffirme sa détermination à contribuer activement à la transition énergétique et à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires d'un logement social, tout en mettant en œuvre des solutions qui respectent notre planète. Cet engagement renouvelé est une source de fierté pour toutes les équipes et renforce la volonté d'être des acteurs du changement positif dans la société.

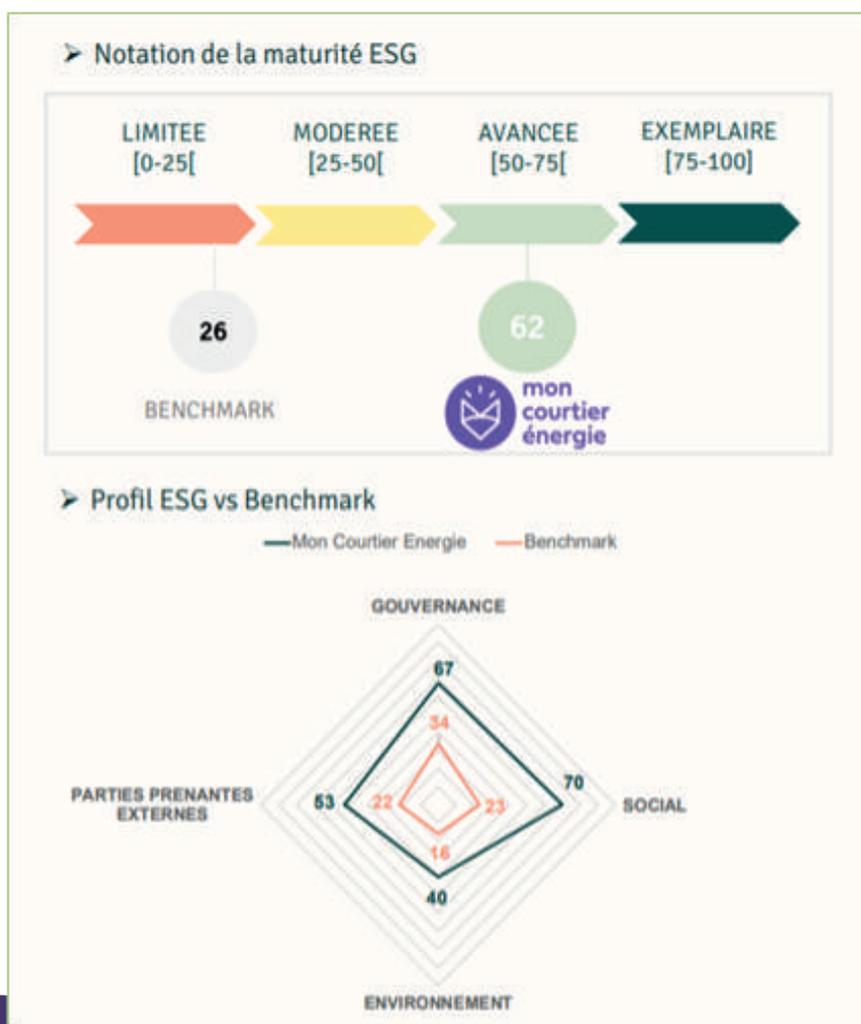


Evaluation extra-financière Ethifinance

Le Groupe avait sollicité Ethifinance (agence d'analyse et de conseil extra-financiers) en vue de l'établissement d'un rapport de notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance) portant sur le caractère responsable du Groupe au travers de différentes thématiques : gouvernance, environnement, ressources humaines et relations parties prenantes externes.

Ethifinance avait attribué en février 2023 une notation extra-financière de 62 à Mon Courtier Energie Groupe, ce qui correspond à un niveau de performance « Avancé » dans l'échelle de notes Ethifinance (référentiel de Gaïa Rating).

Ce rapport met en évidence un niveau de maturité ESG supérieur de 36 points au benchmark constitué d'entreprises comparables (entreprises du secteur « Services – hors finances et TIC » inférieures à 100 collaborateurs).



Source : Rapport Ethifinance, février 2023



2.1.2. Situation de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

2.1.2.1. Activités de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Les marchés du gaz et de l'électricité ont connu des évolutions différentes sur l'année 2024. En effet, le marché de l'électricité s'inscrit dans une tendance baissière globale avec un prix fin décembre 2024 d'environ 11€/MWh en dessous du prix de début janvier 2024 pour les livraisons 2025, mais cette baisse doit être relativisée compte tenu de la forte volatilité. Les prix ont notamment atteint les 67€/MWh en avril, juillet, octobre et début décembre avant de connaître une correction importante à la baisse, notamment en toute fin d'année 2024.

Le marché du gaz a quant à lui connu une hausse assez constante sur l'année 2024, passant pour les contrats de 35€ / MWh début 2024 à plus de 45€/MWh en décembre 2024, marqué notamment par la situation en Ukraine et au proche Orient.

Dans ce contexte, la Société a su maintenir sa trajectoire de développement en accroissant significativement son portefeuille de Clients avec **l'acquisition de 3 140 Clients supplémentaires** (ancien KPI : + 11.000 points de livraison par rapport à fin 2023). Un développement de portefeuille qui renforce la justification du modèle d'accompagnement de la Société auprès d'un écosystème de professionnels en besoin d'éclairage sur leurs enjeux énergétiques.

Afin de soutenir l'activité et favoriser la croissance de la Société, des moyens importants ont été déployés pour développer les équipes commerciales du réseau d'agences. Une vaste campagne de recrutement lancée en 2023 et poursuivie en 2024 a porté ses fruits, permettant au réseau de compter, au 31 décembre 2024, **126 Courtiers Confirmés** soit **plus de 37 Courtiers Confirmés** par rapport à 2023 en France.

Il est précisé qu'avec le nouveau plan de développement stratégique, la Société a décidé de suivre l'évolution de sa force de vente, par le **KPI Courtiers Confirmés** et de ne plus suivre le nombre d'agences moins pertinent d'un point de vue commercial, la priorité restant donnée à la consolidation des partenariats existants avec les licenciés actuels. Toutefois, par souci de clarté, la Société informe qu'en 2024, deux nouvelles agences (Angers et Clermont-Ferrand) ont été ouvertes en France, portant ainsi le nombre total d'agences Mon courtier énergie à 34 sur le territoire français et européen.

La Société a également renforcé son équipe dirigeante avec l'arrivée d'un **Directeur Commercial** au niveau du siège de Mon Courtier Énergie. Ce nouveau poste a été créé pour soutenir activement le réseau d'agences, en animant les principaux indicateurs de performance (KPI) et en travaillant sur la rentabilité des agences. Le Directeur Commercial a également pour mission de piloter la vente des offres et de contribuer au développement territorial, afin de renforcer la présence de la Société sur de nouveaux marchés. Cette démarche vise à garantir une meilleure performance globale du réseau tout en optimisant les processus commerciaux.

La Société a obtenu le renouvellement de sa **certification Qualiopi**, une reconnaissance essentielle attestant de la qualité de ses prestations de formation. Cette certification, délivrée après un audit rigoureux, valide le respect des exigences du Référentiel National Qualité (RNQ) et témoigne de l'engagement de la Société à proposer des formations adaptées, efficaces et conformes aux standards les plus élevés. Ce renouvellement permet à la Société de continuer à



dispenser des formations éligibles aux financements publics et mutualisés, renforçant ainsi son attractivité auprès de son réseau de licenciés. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à développer les compétences des courtiers et licenciés, tout en garantissant un haut niveau de satisfaction et de performance.

La Société a maintenu le cap de ses investissements en 2024, avec en ligne de mire ses objectifs formulés lors de l'IPO tels que le développement de son réseau, l'internationalisation de son modèle et le développement de son offre transition énergétique. Dans ce contexte d'investissement fort, la Société continue d'afficher un chiffre d'affaires en croissance avec une **progression de 17% en 2024** (vs 13% 2023), une progression encore essentiellement portée par son activité historique de courtage qui représente 96% du Chiffre d'affaires réalisé.

Ces investissements stratégiques, essentiels pour atteindre les objectifs de la Société, ont eu un impact significatif sur les résultats de 2024. Malgré une belle progression du chiffre d'affaires de 12 % au premier semestre, cette croissance n'a pas suffi à compenser les investissements et à maintenir la rentabilité du Groupe. Face à cette situation, la Société a pris la décision, au second semestre, de mettre en place des actions de réorganisation et d'optimisation des coûts, afin de restaurer la rentabilité dès 2025 et atteindre les objectifs financiers revus, désormais reportés à 2028. Parmi ces actions, un travail de segmentation des clients a été réalisé en 2024 et une restructuration des services opérationnels a été engagée, visant à optimiser les processus et à créer des synergies autour des offres de services. Bien que ces leviers de croissance nécessitent un certain temps pour générer des résultats tangibles, les premières mesures ont déjà porté leurs fruits. La progression du chiffre d'affaires s'est accélérée au second semestre, atteignant **+18 % à la fin de 2024**, contre **+12 % à la fin du premier semestre**, confirmant ainsi la pertinence des actions mises en place.

Le total de ces investissements chiffrés est de 1 293K€ et se décompose comme ceci :

Investissements		K€
Transition énergétique		167
Développement national	MCE Agences	523
	Opportunité croissance externe	30
	Structuration groupe	278
Développement international	Espagne	235
	Belgique	60
Investissement Total		1293



Transition énergétique

Les équipes dédiées aux activités de transition énergétique, lancées en 2023, ont été renforcées de manière significative pour accélérer leur développement. Toutefois, le chiffre d'affaires généré par cette activité s'élève à 432K€ en 2024, contre 637K€ € en 2023, en raison d'une légère baisse des demandes d'accompagnement liées au « Décret tertiaire » et à la « Garantie d'origine » en 2024. Afin d'optimiser cette activité, une réorganisation de la commercialisation des offres de transition énergétique a été mise en place à la fin de 2024. Cette réorganisation permet de créer des synergies de processus avec l'activité de courtage, en concentrant les efforts sur les offres de transition énergétique les plus pertinentes et utiles pour les clients. Elle vise ainsi à accélérer la génération de chiffre d'affaires dès 2025, tout en limitant les coûts internes associés à cette activité.

Développement national de la Société

MCE Agences

Fin d'année 2023, la Société a lancé l'ouverture de 3 nouvelles agences détenues à 100% (Troyes, Dijon et Besançon). Dans ce cadre, la Société a fait le choix de déployer des moyens humains importants en dotant chaque nouvelle agence d'une équipe opérationnelle (directeur d'agence et courtiers).

Toutefois, ces agences « en propre » n'ont pas réalisé en 2024 les objectifs attendus, ne réalisant un chiffre d'affaires que de 364K€ au regard d'un coût d'investissement humain de 523K€, générant ainsi une perte de 744 K€ après prise en compte des autres charges d'exploitation et de lancement.

Cette situation a poussé la Société à prendre la décision, fin d'année 2024, de fermer ses agences en propre et de se recentrer sur une expansion adossée sur son réseau de licenciés de marque et de privilégier ses investissements sur les offres clients liées à la transition énergétique et sur le développement international.

Structuration du groupe

L'introduction en bourse le 31 mai 2023 avait conduit l'entreprise à renforcer ses équipes internes pour structurer ses fonctions supports (administratif et financier, ressources humaines, juridique) à l'échelle du siège. Ces recrutements intervenus sur le S2 2023 n'ont eu qu'un impact limité sur les résultats 2023. En revanche ils ont eu un impact financier plus significatif sur les résultats 2024.

D'autant plus que l'entreprise a continué à recruter début 2024 dans des fonctions supports destinées à anticiper la croissance de chiffre d'affaires des agences, portant ainsi le nombre de salariés au siège (Mon courtier énergie groupe et Mon courtier énergie) à 61 ETP au 30/06/2024 (versus 33 ETP au 30/06/2023).

Or au regard du chiffre d'affaires réalisé au S1 2024, la Société a décidé de réajuster sa position afin de réduire sa masse salariale avec 56 ETP au 31/12/2024 (versus 51 ETP au 31/12/2023). Dans le cadre de sa stratégie d'optimisation et d'accompagnement de sa croissance, la Société a également décidé fin 2024 d'amorcer une réorganisation de ses services qu'elle a déployée début 2025 pour poursuivre la diminution de sa masse salariale.

Développement international

Espagne

Le chiffre d'affaires réalisé en Espagne a doublé par rapport à l'exercice 2023, grâce à



l'acquisition de nouveaux Clients (265 Clients au 31 décembre 2024 contre 125 l'année précédente) et l'expansion géographique avec, au 31 décembre 2024, une présence sur 7 zones majeures (Madrid, Barcelone, Valence, Andalousie, Galice, Extrémadure et Pays Basque Espagnol). La filiale Mon Courtier Énergie Espana du Groupe, par ses investissements en faveur d'un développement qui affiche une croissance de chiffre d'affaires, n'est pas encore rentable à la clôture de cet exercice 2024. Une donnée qui est amenée à évoluer car elle s'appuie aujourd'hui sur l'expertise de 16 commerciaux et partenaires indépendants. Dans la continuité de son développement à l'international, la Société confirme l'enrichissement de son offre en Espagne avec le lancement en 2024 de trois niveaux de prestations de services visant à répondre aux besoins diversifiés de ses clients en termes de gestion du poste énergie.

La Société a également renforcé sa structure espagnole grâce à plusieurs recrutements stratégiques (avec une équipe locale composée d'une dizaine de collaborateurs) s'inscrivant dans l'accélération de son développement commercial. Dans ce contexte, le Groupe a annoncé la nomination d'un Directeur commercial Espagne, ayant plus de 15 ans d'expérience à des postes de direction, à la fois commerciaux et techniques, dans le secteur de l'énergie et notamment auprès d'un des plus gros producteurs mondiaux d'électricité.

Belgique

Enfin, après une étude de marché concluante, la Société a décidé de se lancer sur le marché Belge avec la création de sa filiale Mon courtier énergie Belgium le 26 juin 2024. Les activités de courtage ont démarré en septembre 2024 générant un chiffre d'affaires sur la fin d'année 2024 de 127 239 €.

Meilleur réseau de licenciés de marque

La Société est fière d'annoncer qu'elle a été nommée dans le palmarès 2024 des meilleurs réseaux élus par leurs franchisés dans la catégorie « Accompagnement ». Mon courtier énergie est un réseau d'experts sur les questions énergétiques. La Société est l'une des premières structures à avoir développé un réseau de courtage implanté au niveau national. Les membres du réseau Mon courtier énergie bénéficient de l'expertise et du savoir-faire d'une équipe expérimentée dans le domaine de la gestion énergétique. La Société reste déterminée à poursuivre sa quête d'excellence dans l'accompagnement qu'elle propose à son réseau. Cette récompense témoigne également de l'engagement des licenciés de la Société, qui incarnent les valeurs et la vision de l'entreprise.

Une reconnaissance croissante par le biais de multiples distinctions

La Société, grâce à ses performances financières et son engagement durable auprès de ses clients et de ses collaborateurs, a été récompensée dans divers classements prestigieux :

- **1ère** société de Nouvelle Aquitaine au classement du journal **Les Échos « Les Champions de la croissance 2024 »**, **10ème** au classement général, 2ème du secteur de l'énergie et 1ère société cotée en Bourse
- **« FT 1000 » du Financial Times** valorisant 1 000 entreprises européennes les plus performantes : **158ème** au classement général, **15ème** dans le secteur de l'énergie et 10ème parmi les entreprises françaises



2.1.2.2. Eléments juridiques

Evolutions de la gouvernance et des modalités d'exercice de la direction générale

Lors de sa séance du 8 janvier 2024, le Conseil d'administration a constaté la démission de Madame Claire VERNET-GARNIER de son mandat d'administrateur et de Présidente du Comité d'audit avec effet au 15 novembre 2023.

Le Conseil d'administration a, lors de cette même réunion, décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et a pris acte de la démission de Monsieur Charlie EVRARD de son mandat de Directeur Général. Monsieur Guillaume ROUAUD, après que le Conseil d'administration eut constaté sa démission de son mandat de Directeur Général Délégué, a été nommé en tant que Directeur Général de la Société, à compter de l'issue de la réunion du Conseil et ce jusqu'au terme de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025. Le Conseil d'administration a par ailleurs décidé de confirmer la nomination de Monsieur Charlie EVRARD en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Lors de sa séance du 12 novembre 2024, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Guillaume ROUAUD de son mandat de Directeur Général, avec effet au 1er décembre 2024.

En conséquence, le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration a enfin désigné Monsieur Charlie EVRARD en qualité de Directeur Général de la Société, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Création d'une filiale en Belgique

Le 19 juin 2024, la Société a procédé à la création de la société Mon courtier énergie Belgium, société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est situé Rue du Fort 3, 4460 Grâce-Hollogne, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1010.785.926 ("MCE Belgium"). Mon courtier énergie Belgium est détenue à 100% par la Société.

Versement d'un dividende

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 19 juin 2024 a décidé la distribution d'un dividende de 0,46 € par action. Compte tenu de l'acompte sur dividende d'un montant de 464.000 € mis en paiement le 20 mars 2023, le solde du dividende à distribuer s'est élevé à 1.218.616,52 €, soit 0,33 € par action. La mise en paiement du dividende est intervenue le 9 juillet 2024.

1.Cf. Communiqué de presse du 9 janvier 2024

2.Cf. Communiqué de presse du 13 novembre 2024.



2.1.3. Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe

Report des objectifs financiers 2025 à horizon 2028

Lors de son introduction en bourse au printemps 2023, le Groupe avait annoncé un objectif de chiffre d'affaires supérieur à 40 M€ et de résultat d'exploitation d'environ 5 M€ en 2025, avec un réseau d'au moins 40 agences.

Toutefois les investissements massifs réalisés dans le déploiement à l'international, la conception des offres en transition énergétique et le renforcement des effectifs, auront un impact négatif sur la rentabilité opérationnelle du groupe en 2024 et amènent Mon courtier énergie groupe à réviser ses objectifs financiers pour l'exercice 2025.

Le Groupe vise désormais pour 2025 une croissance de son chiffre d'affaires située entre 5% et 10% et un retour à la rentabilité opérationnelle (résultat d'exploitation consolidé positif) par rapport à l'exercice 2024.

Les objectifs financiers 2025 ont été revus et un chiffre d'affaires de 40 M€ et un résultat d'exploitation de 4 M€, sont dorénavant attendus à horizon 2028.

Plan d'actions stratégiques pour atteindre les objectifs moyen terme

Afin de dynamiser sa croissance future et atteindre ses objectifs 2028, Mon courtier énergie groupe a élaboré un plan d'actions stratégiques articulé autour d'une maîtrise de ses dépenses, d'une approche commerciale mieux ciblée, d'un recentrage de l'offre « Transition énergétique » sur des solutions pour lesquelles la Société dispose de la plus forte expertise et d'investissements dans les outils commerciaux. Par ces actions la Société réaffirme sa volonté de continuité à croître pour atteindre ses objectifs financiers.

Ce plan d'actions stratégiques est communiqué au marché par le Président de la Société en date du 22 avril 2025 donnant lieu à une publication avec présentation également des nouveaux KPI de suivi de la performance.

2.1.4. Evènements post-clôture

2.1.4.1. Evénements post-clôture opérationnels

Renouvellement de licences

Dans une dynamique de croissance et de développement de son activité, le Groupe confirme le renouvellement de licences clés au sein de son réseau. Ces renouvellements affichent une véritable marque de confiance dans le modèle et permettent d'asseoir durablement l'ancrage territorial de Mon Courtier Energie. Ce sont les agences de Annecy, Chambéry, Grenoble, Angoulême, La Rochelle, Reims, St Etienne, qui renouvellent leur confiance et permettent à la Société de maintenir une ascension continue.

En Espagne

Dans le cadre de son développement commercial, la Société a mis en place une stratégie de recrutement de commerciaux indépendants afin de cartographier le territoire et de se concentrer sur des zones spécifiques à fort potentiel de croissance, notamment les régions de



de Madrid, Catalogne, Andalousie et Castille-La Manche. Cette démarche vise à élargir la couverture du marché espagnol et à renforcer la présence de la filiale espagnole sur des segments stratégiques, tout en optimisant les efforts commerciaux en fonction des spécificités locales.

Parallèlement, la Société a entrepris une refonte du site internet espagnol, avec la mise en place d'un outil d'aide à la comparaison des offres d'énergie. L'objectif principal de cette initiative est d'acquérir davantage de prospects, en permettant aux visiteurs de contacter facilement la société pour des demandes de comparaison d'offres d'énergie disponibles sur le marché espagnol. Cette approche vise à améliorer l'expérience utilisateur tout en générant une source de prospects qualifiés pour la force commerciale.

En Belgique

Dans le cadre de son expansion en Belgique, la Société a déployé plusieurs initiatives stratégiques pour structurer et dynamiser son développement commercial.

Tout d'abord, l'amélioration du site internet belge a été engagée en 2025 afin d'optimiser la visibilité en ligne et d'améliorer l'expérience utilisateur. Une nouvelle version du site intégrera une demande de comparateur d'offres d'énergie, conçu pour faciliter la compréhension du marché et attirer davantage de leads qualifiés. L'objectif est de renforcer l'acquisition de prospects et d'optimiser le taux de conversion des opportunités commerciales.

En outre, pour accompagner cette croissance et structurer l'activité locale, la Société prévoit de modifier la gouvernance (Conseil d'administration avec deux administrateurs) et le recrutement d'un General Manager en 2025. Ce poste clé aura pour mission de piloter le développement stratégique du marché belge, d'encadrer les équipes commerciales et d'assurer la montée en puissance de la filiale.

En complément, la Société a poursuivi le développement de sa force commerciale, avec le recrutement de commerciaux indépendants chargés de mailler le territoire et d'adresser les zones à fort potentiel. Cette approche vise à renforcer la présence locale et à maximiser les opportunités commerciales en s'adaptant aux spécificités du marché belge.

Enfin, la Société a signé plusieurs contrats de référencement avec des fournisseurs d'énergie, permettant ainsi d'élargir son portefeuille d'offres et d'apporter des solutions plus compétitives et adaptées aux besoins des clients. Ces accords stratégiques ont pour objectif de renforcer la position de la Société en Belgique et lui offrent un levier supplémentaire pour accélérer sa croissance sur ce marché.

Réorganisation et restructuration des services en France

La Société a opéré début d'année 2025 une réorganisation des services afin de gagner en efficacité autour de la nouvelle segmentation client. Cette restructuration s'est accompagnée de la suppression de certains postes. Ainsi, moins de dix salariés ont été concernés par des licenciements économiques, menés dans le respect des réglementations en vigueur et avec un accompagnement adapté. Cette démarche permet à la Société de disposer d'une organisation plus agile et efficiente pour soutenir sa dynamique de croissance.



MCE Agences

Au regard des résultats de 2024 et dans l'objectif d'un retour à la rentabilité en 2025, la Société a pris la décision de ne pas poursuivre ses investissements dans cette entité MCE Agences, dont les coûts ont significativement impacté les résultats de l'année écoulée. La Société a ainsi choisi de recentrer ses ressources sur ses axes stratégiques prioritaires, à savoir le développement international et la transition énergétique.

En conséquence, la Société a engagé la fermeture de cette filiale, laquelle a été actée par décision de liquidation judiciaire en date du 19 Mars 2025. Les agences ont donc été fermées (Dijon, Troyes, Besançon et Lyon) et la Société a mis en place une stratégie de transition permettant d'assurer la continuité du service pour les clients concernés.

Pour autant, la présence de ces agences dans ces zones territoriales a permis d'augmenter la visibilité commerciale de Mon courtier énergie et d'enrichir la base de prospects qui a été attribuée aux licenciés de marque existants.

2.1.4.2. Événements post-clôture de nature juridique

Lors de sa réunion du 22 avril 2025, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Guillaume ROUAUD de son mandat d'administrateur qui a pris effet le 7 février 2025.

Le même jour, le Conseil d'administration a procédé à la cooptation de Monsieur François MOLLIER en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Guillaume ROUAUD, démissionnaire. La ratification de la cooptation de Monsieur François MOLLIER sera proposée au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2025. Monsieur François MOLLIER a également été désigné en tant que Président du comité d'audit.

Dans le cadre de l'évolution de sa gouvernance en Belgique, la Société a décidé de faire entrer le 24 mars 2025 un nouvel administrateur au sein de sa structure Mon courtier énergie Belgium. Cet administrateur, qui détiendra 10 % du capital de la filiale belge, apportera son expertise et sa connaissance approfondie du marché local afin d'accompagner le développement stratégique de la Société en Belgique.

Cette évolution vise à renforcer la gouvernance locale et à aligner la stratégie de la filiale avec les ambitions de croissance du Groupe. En s'appuyant sur un actionnaire impliqué, la Société entend optimiser son ancrage sur le marché belge et accélérer son expansion tout en assurant une gestion plus proche des réalités opérationnelles du terrain.

2.1.5. Activité en matière de recherche et développement

La Société concentre une partie de son activité à l'amélioration de ses services à travers la recherche constante d'évolution dans ses méthodes de fonctionnement qu'elles soient en interne, à destination des courtiers, dans sa relation avec les fournisseurs ou bien la gestion de son portefeuille client. En effet, la Société internalise un service IT dédié au déploiement de ses outils et logiciels techniques permettant de faciliter au quotidien ses modes de travail. Au-delà de la gestion quotidienne, le service IT dédie une large part de son activité à la recherche et au développement de projets innovants au service de notre développement commercial.



Développement d'un espace client

La société a continué le développement de son espace client avec une nouvelle version. Le but de cette nouvelle version est de mettre à disposition des clients une plateforme centralisée où ces derniers peuvent accéder à plusieurs fonctionnalités et services personnalisés. De plus, la société a développé un espace dédié pour que chaque courtier puisse piloter son portefeuille client dans l'application. Via ce module fonctionnel, l'objectif est de proposer une vision simple et efficace du parc énergétique que nous gérons pour nos clients. Pour cela, nous avons plusieurs objectifs, qui sont les suivants :

- Fournir aux clients un accès facile et sécurisé à leurs informations et services ;
- Améliorer l'expérience client en offrant des fonctionnalités personnalisées ;
- Améliorer les processus internes en automatisant certaines tâches administratives ;
- Développer la relation courtier/prospection en leur fournissant un nouvel outil utilisable facilement en déplacement.

Cette solution doit être facile à prendre en main par les utilisateurs de type Client mais aussi par notre équipe de Service Client et nos courtiers.

Pour rendre l'expérience utilisateur simple et efficace, notre espace client inclut les fonctionnalités suivantes :

- Authentification sécurisée ;
- Consultation des contrats ;
- Suivi de la consommation ;
- Espace de démonstration ;
- Consultation des factures ;
- Gestion des services ;
- Communication bidirectionnelle ;
- Personnalisation des recommandations ;
- Historique des interactions ;
- Support multilingue.

Développement Salesforce de la structure espagnole

Au cours de l'année 2024, la Société a poursuivi les développements commencés en 2023 (création du Salesforce, premières automatisations...) avec pour objectif d'atteindre le même niveau d'automatisation que celui de Salesforce dédié à la France, tout en s'adaptant aux spécificités du marché espagnol.

Sur l'année 2024, la Société a orienté ses développements sur 2 axes :

- Le premier axe est l'amélioration continue par la maintenance effectuée afin de permettre aux courtiers de gagner en efficacité et en précision grâce aux automatisations mises en place. Cela passe par une amélioration de l'interface (refonte visuelle), par une automatisation des processus ADV (après-vente, suivi client) avec l'établissement d'une hiérarchie au sein du Salesforce et d'une automatisation du suivi client (un meilleur suivi notamment grâce aux tags automatiques, automatisation des différents statuts du contrat...). La Société a également travaillé sur une meilleure gestion des offres proposées au client (développement sur l'affinement des offres, sur leur pertinence, sur-mesure pour le client etc.)



- Le deuxième axe, le plus important, porte sur le développement des services. En complément de l'activité de courtage, la Société a adapté des offres de services dédiées aux clients espagnols afin de les accompagner au mieux dans l'optimisation de leur consommation d'énergie. La Société a intégré trois produits services sur le Salesforce espagnol : le pack initial, le pack premium et pack personnalisé. Le développement de ces services a été totalement automatisé, de la création jusqu'à la génération de contrat et de devis.

Développement Salesforce de la structure Belge

Forte des années d'expérience sur le Salesforce en France et en Espagne, la Société a proposé, pour sa nouvelle structure Belge, une solution de plateforme adaptée à la Belgique. Afin de répondre aux normes et règles de gestion du marché belge, la Société a développé une interface et des automatismes adaptés.

L'ouverture de cette seconde plateforme à l'international reprend les principaux objectifs des développements en France au cours des six dernières années en générant, également, une bibliothèque de code réutilisable. Le but est de pouvoir atteindre les performances suivantes :

- Croissance du chiffre d'affaires : En fournissant des outils efficaces aux courtiers pour gérer leurs opérations, accroître leur efficacité et attirer de nouveaux clients.
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle des courtiers : En automatisant les processus manuels, en rationalisant les workflows et en offrant des outils de reporting avancés.
- Fidélisation des clients : En leur fournissant un service de qualité supérieure, en répondant rapidement à leurs besoins et en leur offrant une expérience client exceptionnelle.
- Expansion sur le marché belge : En attirant des courtiers en énergie de différentes régions de Belgique grâce à un outil performant qui leur permet de gagner en efficacité dans la clôture des contrats, en augmentant ainsi la présence de la filiale belge sur le territoire de la Belgique.
- Innovation continue : En proposant constamment de nouvelles fonctionnalités et des solutions technologiques avancées pour répondre aux besoins changeants des courtiers en énergie. Pour cela, la Société a développé des modules utilisables sur les différentes plateformes Salesforce.



2.1.6. Succursales

Néant.

2.1.7. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe

Chiffre d'affaires en progression de 17%, porté par l'activité de courtage

Le chiffre d'affaires 2024 du Groupe s'élève à 24,7 M€ (+17% par rapport à 2023), dont 96% réalisés grâce à l'activité de courtage en énergie, 2% grâce à l'activité « Transition énergétique » en France et 2% provenant des activités à l'international.

Au second semestre 2024, le chiffre d'affaires a atteint 12,9 M€, contre 11,8 M€ au 1er semestre 2024, affichant une bonne dynamique notamment sur la fin d'année, en raison notamment de la montée en compétence des équipes commerciales recrutées dans les 18 derniers mois.

Cette solide dynamique commerciale annuelle résulte de l'acquisition de 3 140 nouveaux Clients, portant le portefeuille total au 31 décembre 2024 à 10 292 Clients (Ancien KPI + 11 000 points de livraison pour atteindre 45 000 au 31/12/2024)

À cette même date, le réseau du Groupe est composé de 34 agences (vs. 31 agences à fin 2023) et de 136 courtiers confirmés.

Activité à l'international marquée par une montée en puissance plus lente que prévue

En 2024, un chiffre d'affaires d'environ 423 K€ (vs 145 K€ en 2023) a été généré à l'international, majoritairement en Espagne. Même si l'activité a plus que doublé dans ce pays, sa contribution au chiffre d'affaires du groupe (2%) reste en deçà des attentes, due notamment à la faible notoriété du groupe sur ce nouveau marché, l'empêchant d'atteindre à ce stade des clients « grands comptes ».

Mon courtier énergie groupe s'est également implanté en Belgique en 2024, avec la création d'une filiale à Liège, le recrutement de 4 courtiers et le lancement de l'activité sur le dernier quadrimestre 2024 réalisant un chiffre d'affaires de 127 K€.

Les services de « Transition énergétique » en phase de redémarrage progressif à la suite des réajustements de l'offre

Fin 2023, Mon courtier énergie groupe avait enrichi son catalogue avec de nouvelles offres « Transition énergétique » (audit mobilité, audit énergétique, audit photovoltaïque, offres d'accompagnement en transition énergétique). L'intégration de ces offres par les agences et la mise en pratique de leur commercialisation auront pris plus de temps qu'anticipé, générant un chiffre d'affaires d'environ 434 K€ sur l'exercice 2024.

La réorganisation de la commercialisation de cette offre devrait permettre en 2025 d'accélérer la génération de chiffre d'affaires.

Niveau de trésorerie

La trésorerie de 7,8 M€ au 31 décembre 2024 permet de poursuivre sereinement le développement des activités du groupe et d'implémenter la mise en œuvre et le plan d'actions stratégiques.



2.1.8. Principaux facteurs de risques

Le lecteur est invité à se référer aux facteurs de risques développés par la Société à l'occasion de l'inscription de ses actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris au sein du chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'Enregistrement et au sein du Supplément au Document d'enregistrement.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que d'autres risques non identifiés à la date du présent Rapport ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

La Société a évalué le degré de criticité net du risque, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- faible ;
- moyen ;
- élevé.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans le Document d'Enregistrement et le Supplément au Document d'Enregistrement, et dont la synthèse est reprise ci-dessous :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
1- Risques liés au secteur d'activité du Groupe			
Risques liés à un encadrement strict des prix de l'énergie et à la nationalisation du marché de l'électricité ou du gaz	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié à l'environnement concurrentiel du secteur des courtiers en énergie	Moyen	Moyen	Moyen
2- Risques liés aux activités du Groupe			
Risque de réputation lié aux pratiques abusives de démarchage en matière de fourniture d'énergie	Elevé	Elevé	Elevé
Risque lié à la cybersécurité	Elevé	Elevé	Elevé
Risque lié à la dépendance à des prestataires de services clefs	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié au développement et à l'exploitation d'un réseau de licenciés de marque	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié au référencement du Groupe	Moyen	Moyen	Moyen
Risque lié à l'obsolescence des outils de comparaison exploités par le Groupe	Faible	Moyen	Moyen
Risque lié à l'absence d'exclusivité commerciale et territoriale du Groupe vis-à-vis des fournisseurs d'énergie	Faible	Moyen	Moyen



3- Risques liés à la stratégie et à l'organisation du Groupe			
Risque lié à la dépendance à des partenaires actionnaires du Groupe	Elevé	Elevé	Elevé
Risque lié à la gestion de la croissance	Elevé	Elevé	Elevé
Risque lié au manque de succès et de rentabilité des initiatives commerciales du Groupe	Moyen	Elevé	Moyen
Risque lié à l'implantation du Groupe dans de nouvelles géographies	Moyen	Moyen	Moyen
Risque lié à la rétention du personnel clef	Moyen	Moyen	Moyen
4- Risques financiers			
Risque de crédit et de contrepartie	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié aux besoins de financement	Faible	Moyen	Moyen
5- Risques réglementaires et juridiques			
Risque lié à l'évolution défavorable de la réglementation de l'activité de courtage en énergie	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié au traitement de données personnelles	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié à la protection de la propriété intellectuelle du Groupe	Moyen	Moyen	Moyen

La Société reste cependant vigilante concernant le contexte d'inflation et leurs répercussions sur la consommation, ainsi que sur les éventuelles conséquences directes et indirectes du conflit armé en Ukraine qui s'est déclenché en février 2022.

2.1.9. Filiales et participations

La Société et ses filiales et sous-filiales suivantes forment le Groupe au 31 décembre 2024 :

- o Mon Courtier Energie, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 829 988 658 ;
- o Mon Courtier Energie España SL, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol dont le siège social est situé Calle Martin de los Heroes 59 bis, La Planta, Oficina 11, 28008 Madrid et immatriculée sous le numéro B-09674185 ; et
- o MCE Agences, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10 Avenue des Canuts, 69120 Vaulx-en-Velin et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 892 450 354.
- o Mon Courtier Energie Belgium, société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est situé Rue du Fort 3, 4460 Grâce-Hollogne, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1010.785.926



2.1.9.1. Activité et résultats des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé au bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de la Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Ces informations sont complétées par les éléments ci-dessous :

Mon Courtier Energie

Au 31 décembre 2024, la Société détient 100% des titres de Mon Courtier Energie, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 829 988 658.

Sur l'exercice 2024, la filiale Mon Courtier Energie SAS a réalisé un chiffre d'affaires de **24 301 924 €**.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de **776 547 €**.

Mon Courtier Energie SAS, consolidée dans les comptes de la Société depuis le 31/12/2022, a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de **24 251 322 €**.

Mon Courtier Energie España SL

Au 31 décembre 2024, la Société détient **90%** des titres de Mon Courtier Energie España SL, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol dont le siège social est situé Calle Martin de los Heroes 59 bis, La Planta, Oficina 11, 28008 Madrid et immatriculée sous le numéro B-09674185.

Sur l'exercice 2024, la filiale Mon Courtier Energie España SL a réalisé un chiffre d'affaires de **282 138 €**.

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de **320 825 €**.

Mon Courtier Energie España SL, consolidée dans les comptes de la Société depuis le 31/12/2022, a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de **282 138 €**.

MCE Agences

Au 31 décembre 2024, la Société détient indirectement, au travers de la SAS Mon Courtier Energie, **100 %** des titres de MCE Agences, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10 Avenue des Canuts, 69120 Vaulx-en-Velin et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 892 450 354.

Sur l'exercice 2024, la filiale MCE Agences SAS a réalisé un chiffre d'affaires de **364 129 €**.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de **744 507 €**.

MCE Agences SAS, consolidée dans les comptes de la Société depuis le 31/12/2022, a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de **3 850 €**. (Le chiffre d'affaires de MCE Agences est essentiellement du aux commissions de courtage qu'elle perçoit de la part de sa société mère Mon Courtier Energie, les règles de consolidation des comptes retraitant et annulant les facturations entre les sociétés du groupe expliquent l'écart entre le chiffre d'affaires de MCE



Agences et sa contribution au chiffre d'affaires du Groupe)

Mon courtier énergie Belgium

Au 31 décembre 2024, la Société détient 100% des titres de Mon courtier énergie Belgium, société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est situé Rue du Fort 3, 4460 Grâce-Hollogne, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1010.785.926.

Sur l'exercice 2024, la filiale Belge a réalisé un chiffre d'affaires de 127 239 €.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 49 377 €.

MCE Belgium, consolidée dans les comptes de la Société depuis le 31/12/2024, a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de 127 239 €.

2.1.9.2. Prises de participation et prises de contrôle

Néant.

2.1.9.3. Aliénations d'actions et participations croisées

Néant.

2.2. INFORMATIONS FINANCIERES

2.2.1. Résultat et proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, pour un montant de 805 276,66 € de la manière suivante :

- dotation à la réserve légale à hauteur de 41 448,08 € ; et
- pour le solde, à hauteur de 787 513,52 €, au poste "Report à nouveau", lequel présentera, après affectation, un solde créditeur de 811.198,46 €.

2.2.2. Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Date de clôture	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	30.06.2022
Dividendes	Néant	1.682.616,52 €	Néant	272.223,00
Non éligibilité à l'abattement de 40%	-	0€	-	0€



2.2.3. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, la Société précise que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ne font pas apparaître des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

2.2.4. Délais de paiement clients et fournisseurs

	Fournisseurs					Clients						
	Non échu	1 à 30j	31 à 60j	61 à 90j	plus de 90j	Total	Non échu	1 à 30j	31 à 60j	61 à 90j	plus de 90j	Total
Nb de factures	8	11	1		2	22	3				3	6
Montant factures TTC	46 652	136 778	16 942		483	200 855	248 400				144 240	392 640
% des achats	4%	11%	1%	0%	0%	15%						
% du CA							10%	0%	0%	0%	6%	16%

2.2.5. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	30/06/2022	30/06/2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 657 862	3 657 862	2 900 000	2 900 000	
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 657 862	3 657 862	2 900 000	2 900 000	
Nombre d'actions à dividende prioritaire			-	-	-
Nombre maximal d'actions à créer					
- par conversion d'obligations			-	-	-
- par exercice de droit de souscription			-	-	-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 455 478	1 732 599	-	14 153	
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	735 924	1 745 494	(2 492)	289 271	
Impôts sur les bénéfices	(68182)	(53 104)	-	(2 718)	
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	805 276	1 798 598	(2 492)	286 553	
Résultat distribué	-	1 682 617	-	272 233	
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-	0,48	-	0,10	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-	0,49	-	0,10	
Dividende distribué	-	0,46	-	0,09	
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	17	12	0	0	
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 788 190	1 067 042	0	0	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-61 141	0	0	

Il est rappelé que la Société a été constituée le 6 décembre 2021 avec un exercice clôturant au 30 juin. Le 26 décembre 2022, la date de clôture de l'exercice social a été portée au 31 décembre de chaque année.



2.2.6. Prêts inter-entreprises

Une convention de trésorerie a été signée le 5 février 2024 entre la Société et ses filiales en vue de favoriser la coordination et l'optimisation de l'utilisation des excédents de trésorerie ou la couverture des besoins de trésorerie, appréciés globalement au niveau du Groupe.

Par avenant à cette convention de trésorerie initiale en date du 1er juillet 2024, il a été décidé d'inclure la société MCE Belgium dans le périmètre de la convention de trésorerie.

Au 31 décembre 2024, le périmètre de la convention inclut les sociétés, Mon Courtier Energie Groupe, Mon Courtier Energie, MCE Agences, Mon Courtier Energie España SL et MCE Belgium.

Les intérêts de la société Mon Courtier Energie Groupe, calculés mensuellement sur la base des flux journaliers de l'exercice 2024, constituent un produit de 44.654,40€.

Il a été décidé fin 2024 de transformer le compte courant de Mon Courtier Energie España SL au sein de la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE en prêt participatif. Celui-ci faisant ressortir un solde de 820 000€. L'engagement fixé est un remboursement au plus tard dans dix ans et ce prêt est rémunéré au taux de 3%.

2.2.7. Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

2.3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les procédures de contrôle interne en vigueur du Groupe ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

Il relève de la responsabilité de la direction générale de concevoir et de mettre en place un système de contrôle interne permettant de répondre aux objectifs précités.

La direction de la Société a décidé une mise en œuvre progressive des moyens pour répondre à ce dispositif.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité du Groupe et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier (risques opérationnels, financiers, de conformité ou autre).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.



Du fait de la taille du Groupe et de la proximité du management avec les opérationnels, l'implication de la direction générale, des membres du Conseil d'administration, des directeurs opérationnels est forte et s'articule autour des points clés suivants :

- Domaines de responsabilités clairement établis,
- Principe de délégation et supervision,
- Séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement,
- Distinction entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement,
- Contrôles de détection à tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, sécurité informatique, fraude ...),
- Matérialisation systématique des vérifications effectuées par des visas.

Enfin, le Groupe s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants qui sont mis en œuvre par la direction générale :

- Sensibilisation à l'éthique et au besoin de contrôle,
- Politique de fidélisation des collaborateurs,
- Politique de responsabilisation et de motivation,
- Politique active de formation et d'évaluation des compétences.

La responsabilité de la production des comptes incombe au département de la direction financière.

La direction financière procède à des contrôles de cohérence des informations recueillies et synthétise l'information afin de la reporter. Elle assure les tâches suivantes :

- Gestion comptable,
- Suivi clients et des encaissements,
- Suivi de la trésorerie et règlements fournisseurs,
- Gestion comptable des filiales et sous-filiales,
- Suivi encaissements (chèques, virements), rapprochements bancaires,
- L'établissement des arrêtés annuels et semestriels,
- Contrôle de gestion et analyse des coûts,
- L'établissement du budget annuel et analyse des écarts avec mise en œuvre d'actions correctives,
- Obligations fiscales, sociales et juridiques (en lien avec les conseils extérieurs du Groupe),
- Reporting auprès des actionnaires,
- Autres tâches administratives et financières.

Le comité d'audit est chargé de veiller à l'intégrité de l'information financière, à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, de gestion des risques et d'audit.

Les relations avec les banques, ainsi que les signatures sont assurées directement par la direction générale en lien avec la direction financière.

Le commissaire aux comptes de la Société vérifie les comptes en s'appuyant sur la direction financière et les experts comptables et en diligentant leurs propres missions d'audit.

L'information financière et comptable est enfin arrêtée par le Conseil d'administration semestriellement et annuellement.



2.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES DE LA SOCIETE

2.4.1. Détention du capital social et droit de vote de la Société

A la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société étaient répartis comme suit au 31 décembre 2024 :

Répartition du capital social au 31 décembre 2024				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% du capital et des droits de vote
UNI Holding ⁽¹⁾	878.787	24,02%	1.739.024	26,77%
Groupe Axsell ⁽²⁾	878.787	24,02%	1.739.024	26,77%
Titun Consulting ⁽³⁾	659.099	18,02%	1.304.284	20,08%
Gadaca ⁽⁴⁾	263.639	7,21%	521.713	8,03%%
Jinerjy ⁽⁵⁾	219.688	6,01%	434.739	6,69%
Flottant*	757.862	20,72%	757.862	11,67%
TOTAL	3.657.862	100%	6 496 646	100,00 %

*dont 24 726 actions auto-détenues.

A la date du présent Rapport, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Répartition du capital social à la date du Rapport				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital et des droits de vote
UNI Holding ⁽¹⁾	878.787	24,02%	1.739.024	26,77%
Groupe Axsell ⁽²⁾	878.787	24,02%	1.739.024	26,77%
Titun Consulting ⁽³⁾	659.099	18,02%	1.304.284	20,08%
Gadaca ⁽⁴⁾	263.639	7,21%	521.713	8,03%%
Jinerjy ⁽⁵⁾	219.688	6,01%	434.739	6,69%
Flottant*	748.621	20,47%	748.621	11,54%
TOTAL	3.657.862	100%	6.487.405	100,00 %

*dont 26 850 actions auto-détenues au 23/04/2025.

(1) Société à responsabilité limitée (534 987 920 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société RCD Participations SARL (918 876 608 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Romain CASSAGNAUD, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société UNI MBO SARL (918 842 139 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Matthieu BOFFO, administrateur de la Société.

(2) Société à responsabilité limitée (809 165 582 RCS Nanterre) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Karim LOUHICHI, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Samy DJEBALI, administrateur de la Société (anciennement dénommée Bambalouni Invest).

(3) Société par actions simplifiée unipersonnelle (833 566 771 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Charlie EVRARD, Président Directeur Général du Conseil d'administration de la Société.



(4) Société par actions simplifiée (905 340 311 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Guillaume ROUAUD (Directeur Général de la Société jusqu'au 30 novembre 2024).

(5) Société à responsabilité limitée (808 699 458 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Jean-Christophe CAYOL, administrateur de la Société.

Depuis l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth®, il a été institué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins. Il est précisé que la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth®, a été prise en compte. Pour rappel, la Société ayant été constituée le 6 décembre 2021, l'attribution de droits de vote double est intervenue le 6 décembre 2023.

2.4.2. Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice

Néant

2.4.3. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, au 31 décembre 2024, aucune action de la Société n'était détenue (i) par des salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans des plans d'épargne d'entreprise (PEE) prévus par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du code du travail, ni (ii) par des salariés ou anciens salariés de la Société des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances, ni (iii) par des salariés de la Société au titre de la participation aux résultats de l'entreprise (article L. 3324-10 du code du travail), (iv) ni par des salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées à l'issue d'une attribution gratuite d'actions (article L. 225-197-1 du code de commerce).

2.4.4. Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 2023 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF.

En vue de favoriser la liquidité et la régularité des transactions sur ses titres, la Société a annoncé avoir conclu un contrat de liquidité avec la société TP ICAP le 30 juin 2023. Pour la mise en œuvre de ce contrat, effective le 3 juillet 2023, 230.000 € en espèces ont été affectés au contrat de liquidité.



Au 31 décembre 2024, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- Nombre d'actions : **24 726**
- Solde en espèces : **21 069,59 €**

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, ont été exécutées :

- 431 transactions à l'achat pour un cours moyen de **7,85 €**
- 344 transactions à la vente pour un cours moyen de **8,43 €**

Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :

- 29 933 titres pour **234 848,87 €** à l'achat
- 13 787 titres pour **116 209,49 €** à la vente

2.4.5. Autodétention au 31 décembre 2024

Pourcentage de capital autodétenu par Mon Courtier Energie Groupe	0,68%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	24 726
dont : Nombre d'actions affectées au contrat de liquidité	24 726
Valeur nominale du portefeuille (en €)	24 726(a)
Valeur comptable du portefeuille (en €)	-
Valeur de marché du portefeuille (en €)	147 367(b)

(a) Sur la base d'une valeur nominale de l'action Mon Courtier Energie Groupe de 1 euro.

(b) Sur la base du cours de clôture de l'action Mon Courtier Energie Groupe sur Euronext Growth® Paris au 31 décembre 2024 de 5,96 euros.

2.4.6. Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée générale du 19 juin 2025

Il est prévu de proposer à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 19 Juin 2025 de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre, pour une durée de 18 mois, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF. Les principaux termes de cette autorisation soumise à l'Assemblée Générale, sont les suivants :



Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions composant son capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Objectifs des rachats d'actions :

- la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société ;
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale d'une résolution spécifique ;
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Prix d'achat maximum : 25 €.

Montant maximum des fonds pouvant être affectés au rachat : 3 millions d'€

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est précisé que la mise en place du programme de rachat d'actions et sa mise en œuvre feront l'objet de communications conformément aux dispositions légales et réglementaires.

2.4.7. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

A la connaissance de la Société, aucune déclaration n'a été adressée à l'AMF, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, par des personnes tenues au dépôt d'une déclaration, en vue d'une publication sur son site internet (www.amf-france.org).

2.4.8. Autocontrôle

Il est rappelé que les sociétés dans lesquelles Mon Courtier Energie Groupe détient des participations ne détiennent aucune part du capital de la Société. De même, la Société ne détient aucune part du capital de l'un de ses actionnaires personnes morales.

Enfin, aucune des sociétés que la Société contrôle directement ou indirectement ne détient de participation dans le capital de la Société.



2.4.9. Transactions avec les parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats du Groupe au cours de cette période, figure à la note 4.5.4.7 des annexes aux états financiers annuels consolidés présentés en section 4 du présent Rapport.

Par ailleurs, il n'existe aucune modification affectant les transactions entre parties liées qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats du Groupe durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

2.4.10. Evolution du cours de bourse

Nombre d'actions cotées au 31/12/2024	3.657.862
Cours le plus haut du 01/01/2024 au 31/12/2024	9,62
Cours le plus bas du 01/01/2024 au 31/12/2024	5,9
Volume moyen quotidien du 01/01/2024 au 31/12/2024	495
Code ISIN	FR001400H3A0



3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 12 novembre 2024, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Charlie EVRARD.

3.2. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

3.2.1. Le Conseil d'administration

3.2.1.1. Composition

A la date du présent Rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président

Charlie EVRARD

Administrateurs

Romain CASSAGNAUD (Vice-président du Conseil d'administration)
Matthieu BOFFO
Karim LOUHICHI (Vice-président du Conseil d'administration)
Samy DJEBALI
Jean-Christophe CAYOL
Marie-Charlotte FAMILIADES (Administrateur indépendant)
François MOLLIER (Administrateur indépendant)

A la date du présent rapport, la Société dénombre 8 administrateurs.



Charlie Evrard, Président du conseil d'administration

Expérience et expertise apportées

Avant de fonder Mon courtier énergie en 2017, Charlie Evrard a travaillé pendant plus de 3 ans au sein du groupe ENI, notamment au poste de Business Development Manager pour l'Europe, au siège à Milan. Il a également occupé les fonctions de Sales & Retention Director au niveau national pour la Belgique. Auparavant, Charlie Evrard a travaillé pendant 3 ans pour AlterGaz en tant que Sales Planning & Pricing Manager. Charlie Evrard est diplômé de l'ICN Business School et a également des expériences en matière de produits financiers structurés et dérivés au sein de la banque Société Générale.



Romain Cassagnaud, Vice-président du Conseil d'administration et administrateur

Expérience et expertise apportées

Romain Cassagnaud est un des associés fondateurs du Groupe. Lauréat "Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées 2009", il a cofondé en 2008 la société UNIXIAL, cabinet de conseil en achat d'énergie. En 2010, il participe à la création de UNIDYS, société de vente de contrats de gaz naturel en BtoB. En 2011, il cofonde avec Matthieu Boffo le groupe UNI, qui regroupe différentes sociétés de conseil en achat d'énergie et d'investissement immobilier. Romain Cassagnaud est diplômé d'un BTS Management des Unités Commerciales.

Romain Cassagnaud supervise les agences Mon courtier énergie de Toulouse, Marseille et Montpellier conjointement avec Matthieu Boffo.



Matthieu Boffo, administrateur

Expérience et expertise apportées

Titulaire d'un BTS Management des Unités Commerciales, Matthieu Boffo est l'un des fondateurs du Groupe. Il s'associe avec Romain Cassagnaud en 2008 pour fonder UNIXIAL, cabinet de conseils sur l'optimisation des contrats d'énergie pour les PME/PMI et les collectivités locales. En 2010, ils obtiennent une franchise pour la commercialisation des contrats de gaz naturel et électricité pour le compte du groupe italien Eni.

Matthieu Boffo supervise les agences Mon courtier énergie de Toulouse, Marseille et Montpellier conjointement avec Romain Cassagnaud.



Karim Louhichi, Vice-président du Conseil d'administration et administrateur

Expérience et expertise apportées

Karim Louhichi est un des associés fondateurs de Mon courtier énergie Groupe. Il a co-fondé en 2009 le groupe AxSELL, entreprise spécialisée dans l'externalisation de force de vente reconnue sur le marché des fournisseurs d'énergie. Partenaire historique du groupe italien Eni, le groupe AxSELL est devenu rapidement un distributeur exclusif auprès d'entreprises de toutes tailles, des acteurs du CAC 40 aux ETI et PME en passant par les artisans et les TPE. Il supervise conjointement avec Samy Djebali les agences de Saint-Cloud, Rouen, Lille et Amiens.

Karim Louhichi est par ailleurs gérant d'une entreprise de promotion immobilière.



Samy Djebali, administrateur

Expérience et expertise apportées

Samy Djebali est associé du groupe AxSELL, spécialisé depuis 10 ans dans la commercialisation d'offres d'énergie.

Après s'être vu confier la commercialisation des offres aux particuliers de Poweo, Direct Energie et Altergaz sur l'île de France, le Nord et la Normandie, le groupe Axsell développe un savoir-faire dans la commercialisation des offres entreprises en partenariat avec Eni. Récompensé à plusieurs reprises par son partenaire, l'énergéticien italien, le Groupe Axsell a décidé de poursuivre sa voie en devenant un acteur pionnier du courtage en Europe en co-fondant Mon courtier énergie. Samy Djebali est diplômé de l'école d'ingénieur IMT Mines Europe spécialisée dans les télécommunications et les énergies.



Jean-Christophe Cayol, administrateur

Expérience et expertise apportées

Diplômé d'un Bachelor Marketing – Business & Management et d'un Master 1 Commerce – Gestion & Finance, Jean-Christophe Cayol supervise les agences Mon courtier énergie de Bordeaux et Anglet. Avant de rejoindre le Groupe en 2020, Jean-Christophe Cayol a occupé pendant neuf ans le poste de directeur commercial associé de Eni Energies & Service, franchisé exclusif du réseau Eni Esp dans le sud-ouest de la France.



Marie-Charlotte Familiadès, administrateur indépendant

Expérience et expertise apportées

Marie-Charlotte Familiadès est Présidente de la société Thé de la pagode depuis janvier 2024. Précédemment, elle exerçait des fonctions de Directrice Générale du groupe Dalloyau depuis 2018. En 2010, elle rejoint le groupe LVMH en tant que directrice commerciale de La Grande Epicerie de Paris où elle élabore la stratégie commerciale. Elle a également mené au sein du groupe Galerie Lafayette le lancement de "Lafayette Gourmet", en septembre 2014. Jusqu'en 2017, elle dirige une joint-venture avec Aéroports de Paris et participe à la rénovation et à l'ouverture de plus de 40 restaurants à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Marie-Charlotte Familiadès a été nommée Chevalier de l'Ordre national du Mérite en 2022.



François Mollier, administrateur indépendant

Expérience et expertise apportées

François Mollier est membre du comité exécutif du groupe APRIL, groupe international leader du courtage grossiste d'assurance et de produits d'épargne en France avec 1.9Md€ de primes négociées et 16Md€ d'encours sous gestion, partenaire de plus 17 000 courtiers dans 20 pays. Il est en charge de l'activité M&A Corporate et Légal en France et à l'international. Après plus de 10 ans en banque d'affaires en France et aux Etats-Unis (fusions & acquisitions, opérations de bourse), François Mollier avait rejoint le groupe de ressources humaines D2L Group (plus de 50 agences d'emploi en France et en Belgique) en tant que Directeur Financier et Administratif. François Mollier apporte ainsi près de 20 ans d'expérience en stratégie de croissance organique et par opération de M&A, de structuration financière et juridique, de relations investisseurs et financeurs, ainsi que de pilotage de la performance dans un contexte international aussi bien pour des PME entrepreneuriales que pour des groupes cotés.

3.2.1.2. Indépendance des administrateurs

L'indépendance des administrateurs est appréciée selon les critères fixés par le Code Middlenext :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 22 avril 2025, a pu vérifier ces critères pour chacun des administrateurs et a considéré que, selon les critères rappelés ci-dessus, Madame Marie-Charlotte Familiadès et Monsieur François Mollier sont considérés comme indépendants. Le Conseil d'Administration est ainsi composé, à la date du présent rapport, de deux administrateurs indépendants (25%). Le Conseil d'Administration comprend 7 hommes et 1 femme. Il n'existe, par ailleurs, aucun lien familial entre les administrateurs.



3.2.1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

3.2.1.3.1. Réunions du Conseil d'administration

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et de l'un de ses membres.

Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 6 fois aux dates listées ci-après.

Dates des réunions du Conseil d'administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
8 janvier 2024	8	100%
17 janvier 2024	8	100%
10 avril 2024	8	100%
17 juillet 2024	8	100%
17 octobre 2024	8	100%
12 novembre 2024	8	100%

3.2.1.3.2. Gestion des conflits d'intérêts

A compter de sa convocation, qui intervient au moins 7 jours avant la réunion, et au plus tard au début de la réunion du Conseil d'administration, les administrateurs déclarent en fonction de l'ordre du jour leurs éventuels conflits d'intérêts et s'interdisent de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation. Le Président du Conseil d'administration veille au respect de cette procédure.

En outre, le Conseil d'administration procède chaque année lors de sa réunion d'arrêté des comptes annuels à une revue des situations de conflits d'intérêts avérées ou potentielles qui concerneraient ses membres.

3.2.1.3.3. Les comités

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 21 mars 2023, a débattu sur la mise en place de comités spécialisés conformément à la recommandation n° 7 du code Middlenext auquel la Société se réfère de manière volontaire. A l'issue de ce débat, le Conseil d'administration a décidé de créer un comité d'audit et un comité RSE, dont le rôle et le fonctionnement sont décrits ci-après, afin de faciliter les travaux du Conseil d'administration en la matière.

Le Conseil d'administration pourrait au cours des prochains exercices envisager de se doter de comités spécialisés complémentaires. Dans le cadre de l'évaluation de son fonctionnement, le Conseil d'administration évaluera chaque année la pertinence de mettre en place des comités spécialisés.



Comité d'audit

A la date du présent Rapport, le comité d'audit est composé de :

- Monsieur François MOLLIER (Président du Comité d'audit)
- Monsieur Karim LOUHICHI
- Monsieur Romain CASSAGNAUD
- Monsieur Jean-Christophe CAYOL

Lors de sa réunion du 22 avril 2025, le Conseil d'administration, après avoir vérifié que Monsieur François MOLLIER, nommé administrateur par cooptation lors du même conseil, possède les qualifications nécessaires en matière de finance et l'indépendance nécessaire, a décidé de le nommer Président du comité d'audit, en remplacement de Madame Claire VERNET-GARNIER. Monsieur François MOLLIER a accepté cette nomination, laquelle est consignée dans le procès-verbal du conseil d'administration du 22 avril 2025.

Les membres du comité d'audit et son Président sont désignés et révoqués par le conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Le comité d'audit se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige et à minima deux fois par an afin d'accomplir les missions suivantes :

- vérifier que la Société s'est dotée et utilise une organisation et des moyens qui lui permettent de donner aux actionnaires et au marché une information comptable fidèle, sincère et loyale,
- s'assurer de l'existence et du respect des procédures de choix du Commissaire aux comptes ainsi que du suivi des recommandations du Commissaire aux comptes,
- s'assurer que les éléments de communication financière sont cohérents avec les comptes de la Société,
- examiner les réponses apportées par la Direction aux questions posées par les autorités boursières et les analystes financiers,
- s'assurer de l'existence et de la bonne application de procédures visant à identifier, qualifier et maîtriser les risques courus par la Société,
- évaluer l'existence et la pertinence des procédures de contrôle financier et d'audit interne.

Comité RSE

A la date du présent Rapport, le comité RSE est composé de :

- Madame Marie-Charlotte FAMILIADES (Présidente du comité RSE)
- Monsieur Samy DJEBALI
- Monsieur Matthieu BOFFO

Les membres du comité RSE et son Président sont désignés et révoqués par le conseil d'administration pour une durée indéterminée.



Le comité RSE se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige afin d'accomplir les missions suivantes :

- examiner la stratégie, les ambitions, les politiques et les engagements de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et formuler des recommandations à cet égard ;
- assurer le suivi des actions de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et leur déploiement.

3.2.1.3.4. Evaluation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration a rappelé lors de sa réunion du 22 avril 2025 qu'une autoévaluation avait été présentée au conseil du 17 octobre 2024 et a décidé lors de sa réunion qu'il sera procédé à une prochaine auto-évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux, sur 2025, lors du conseil d'octobre, conformément à la recommandation n°13 du Code Middlednext, au cours du prochain exercice 2025.

3.2.2. La Direction du Groupe

A la date du présent Rapport, la direction du Groupe est composée de la manière suivante :

Directeur Général	Charlie EVRARD
Directeur Administratif et Financier	Emilien THOMET
Directrice Juridique	Isabelle BREGET
Directrice des Ressources Humaines	Carine COURCOUX
Directeur des Systèmes d'Information	Nicolas DEFRAIN

3.2.3. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Charlie Evrard	Date de nomination : 21 mars 2023 Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Administrateur et Président Directeur Général du conseil d'administration	TITUN Consulting : Président
Monsieur Guillaume Rouaud	Date de nomination : 21 mars 2023 Date de fin de mandat : 7 février 2025 (démission)	Administrateur de la société jusqu'au 7 février 2025 Directeur Général jusqu'au 30 novembre 2024	Gadaca SASU : Président



<p>Monsieur Romain Cassagnaud</p>	<p>Date de nomination : 21 mars 2023</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025</p>	<p>Administrateur</p> <p>Vice-président du Conseil d'administration</p>	<p>SAS UNI Holding : Co-gérant SARL UNICAPITAL : Co-gérant SARL UNI COURTAGE : Co-gérant SARL UNI COURTAGE PACA : Co-gérant SARL UNI COURTAGE NICE : Co-gérant SCI UNI : Co-gérant SARL UNIXIAL : Co-gérant SAS UNI SOLAIRE : Directeur Général SARL RCD Participations : Gérant</p>
<p>Monsieur Matthieu Boffo</p>	<p>Date de nomination : 21 mars 2023</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025</p>	<p>Administrateur</p>	<p>SARL UNI Holding: Co-gérant SARL UNICAPITAL : Co-gérant SARL UNI COURTAGE : Co-gérant SARL UNI COURTAGE PACA : Co-gérant SARL UNI COURTAGE NICE : Co-gérant SCI UNI : Co-gérant SARL UNIXIAL : Co-gérant SAS UNI SOLAIRE : Directeur Général SARL UNI MBO SARL : Gérant</p>
<p>Monsieur Karim Louhichi</p>	<p>Date de nomination : 21 mars 2023</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025</p>	<p>Administrateur</p> <p>Vice-président du Conseil d'administration</p>	<p>SARL GROUPE AXSELL* : Gérant SARL AXSYNERGIES : Gérant SARL AXSELL : Gérant SARL AXSOLUTIONS : Gérant SARL ELYSA PROMOTION : Gérant SCI OJJA : Gérant KAAN SAS : Directeur Général KLAN SAS : Président</p>
<p>Monsieur Samy Djebali</p>	<p>Date de nomination : 21 mars 2023</p>	<p>Administrateur</p>	<p>SARL GROUPE AXSELL : Associé SARL AXSYNERGIES : Associé</p>

*anciennement dénommée Bambalouni Invest



3.2.4. Mandat des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale des associés réunie le 3 janvier 2023 a nommé la société ERNST & YOUNG AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

3.3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2024.

Il est néanmoins précisé que les conventions suivantes, qui ne constituent pas des conventions réglementées, ont été conclues entre des mandataires sociaux et une société contrôlée par la Société :

- Convention d'apport d'affaires, renouvelée pour 2025, entre la société Mon Courtier Energie SAS, filiale dont l'intégralité du capital et des droits de vote sont détenus par la Société, et la société Titun Consulting, société dont l'intégralité du capital et des droits de vote sont détenus par Monsieur Charlie Evrard, et détenant à ce jour 18,02% du capital de la Société.
- Convention de prestations de services entre la société Mon Courtier Energie SAS, filiale dont l'intégralité du capital et des droits de vote sont détenus par la Société, et la société UNI Holding, société dont l'intégralité du capital et des droits de vote sont détenus par Monsieur Romain Cassagnaud et Monsieur Matthieu Boffo, et détenant à ce jour 24,02% du capital de la Société.
- Convention de prestations de services entre la société Mon Courtier Energie SAS, filiale dont l'intégralité du capital et des droits de vote sont détenus par la Société, et la société Groupe Axsell (anciennement dénommée Bambalouni Invest), société dont l'intégralité du capital et des droits de vote sont détenus par Monsieur Samy Djebaly et Monsieur Karim Louhichi, et détenant à ce jour 24,02% du capital de la Société.
- Convention de prestations de services entre la société Mon Courtier Energie SAS, filiale dont l'intégralité du capital et des droits de vote sont détenus par la Société, et la société Jinerjy, société dont l'intégralité du capital et des droits de vote sont détenus par Monsieur Jean-Christophe Cayol, et détenant à ce jour 6,01% du capital de la Société.



3.4. PARTICIPATION AU CAPITAL ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

A la date du présent Rapport, et à la connaissance de la Société :

- Monsieur Romain CASSAGNAUD, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration et Monsieur Matthieu BOFFO, administrateur, détiennent chacun indirectement, au travers de la société UNI Holding, 24.02% du capital et 26.77% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Karim LOUHICHI, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration et Monsieur Samy DJEBALI, administrateur, détiennent chacun indirectement, au travers de la société Groupe Invest (anciennement dénommée Bambalouni Invest), 24.02% du capital et 26.77% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Charlie EVRARD, Président du Conseil d'administration de la Société, détient indirectement, au travers de la société Titun Consulting, 18.02% du capital et 20.08% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Jean-Christophe CAYOL, Administrateur, détient indirectement, au travers de la société Jinerjy, 6.01% du capital et 6.69% des droits de vote de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun autre membre du Conseil d'Administration et de la Direction Générale ne détient directement ou indirectement des actions de la Société.

Aucune attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital, ni aucune attribution gratuite d'actions ni aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été effectuée au profit de membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

3.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITES D' ACTIONS

Aucune attribution d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.6. APPLICATION DU CODE MIDDLENEXT

La Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middlenext comme code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'admission de ses titres aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, ce code étant disponible notamment sur le site Middlenext (<https://www.middlenext.com/>)

Le tableau ci-après présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le code Middlenext à la date du présent Rapport.



Recommandations du code Middlednext	Appliquée	Non appliquée
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du conseil		
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants	X	
R 4 : Information des membres du conseil	X	
R 5 : Formation des membres du conseil		X (1)
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R 7 : Mise en place de comités	X (2)	
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	X	
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R 10 : Choix de chaque administrateur	X	
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil		X (3)
R 12 : Rémunération de l'administrateur	X	
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X	
R 14 : Relation avec les « actionnaires »	X	
Le pouvoir exécutif		
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R 19 : Indemnités de départ	X	
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R 22 : Revue des points de vigilance	X	

(1) R 5 : A la date du présent Rapport, aucun plan de formation n'est en place au sein de la Société. Celle-ci prévoit une réflexion approfondie pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation.

(2) R 7 : A la date du présent Rapport, la Société a mis en place un Comité d'audit ainsi qu'un Comité RSE (se référer au paragraphe 3.2.1.2.2 du présent Rapport). A ce stade, la mise en place d'un comité des nominations et des rémunérations n'a pas été retenue. Néanmoins, la pertinence de la mise en place d'un tel comité sera étudiée régulièrement.

(3) R 11 : Cette recommandation est appliquée, à l'exception de l'échelonnement du renouvellement des mandats qui ont tous la même date d'échéance, compte tenu de la récente constitution du conseil d'administration à la suite de la transformation de la Société en société anonyme le 21 mars 2023. L'échelonnement du renouvellement des mandats des administrateurs se fera au fur et à mesure des modifications de la composition du conseil d'administration.



3.7. RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration examinera le résultat des votes de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2025 sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé, notamment le sens des votes des actionnaires minoritaires, et décidera s'il est ou non nécessaire de procéder à une communication spécifique à ce sujet. Les résultats des votes seront accessibles en ligne, sur le site Internet de la Société.

3.8. RATIO D'EQUITE

Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R 16 du code Middlenext, il est de 1.23 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour Monsieur Charlie Evrard et de 2.95 pour Monsieur Guillaume Rouaud (Directeur Général jusqu'au 30 novembre 2024).

Pour le calcul de ce ratio, il est tenu compte de la rémunération due au titre de l'exercice 2024 à Monsieur Charlie Evrard et à Monsieur Guillaume Rouaud (Directeur Général jusqu'au 30 novembre 2024).

Le salaire moyen de Mon courtier énergie groupe, hors mandataire social, pour l'exercice 2024 s'élève à 41.632 € brut ; le salaire médiant est de 40.000 € brut.

Par ailleurs, le salaire le plus bas au sein de la Société s'élève à 31.000 € brut annuel.

3.9. POLITIQUE DE DIVERSITE ET D'EQUITE

La Société œuvre en faveur de la diversité et veille à ne pratiquer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit et à assurer l'égalité des chances de tous en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelle en fonction des compétences et aptitudes personnelles. La Société s'assure également que tous ses collaborateurs soient traités de manière équitable.

C'est parce qu'elle considère que le respect de ces valeurs permet d'avoir des collaborateurs plus épanouis professionnellement et personnellement et plus impliqués que la Société s'engage en faveur de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité. Il est donc essentiel pour la Société de créer un environnement où la différence est encouragée et où les collaborateurs peuvent apporter chacun une contribution à la dynamique de l'entreprise.

Tout collaborateur qui subit ou est témoin d'un comportement allant à l'encontre des valeurs de diversité ou d'équité prônées par la Société est censé le signaler à la personne autorisée compétente, qui est généralement son supérieur hiérarchique ou le responsable RH.

La Société observe d'ores et déjà que cette politique lui permet d'avoir une meilleure productivité, des niveaux d'innovation plus élevés et une meilleure prise de décision.

3) Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et la rémunération moyenne de mon courtier énergie groupe de l'année de référence au dénominateur.



3.10. PREVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3.11. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.



Objet de la résolution	Durée	Plafonds	Modalités de détermination du prix	Mise en œuvre au cours de l'exercice 2024
<p>Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions (7^{ème} résolution de l'AG du 19 juin 2024)</p>	<p>18 mois</p>	<p>10% du capital social</p>	<p>N/A</p>	<p>Conseil d'administration du 10 avril 2024 Mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité</p>
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (8^{ème} résolution de l'AG du 19 juin 2024)</p>	<p>26 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 3.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 50.000.000 €**</p>	<p>N/A</p>	<p>Néant.</p>
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans</p>	<p>26 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 3.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 50.000.000€**</p>	<p>Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 %. Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des</p>	<p>Néant.</p>



<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires (10^{ème} résolution de l'AG du 19 juin 2024)</p>	<p>26 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 3.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 50.000.000 €**</p>	<p>Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 %.</p> <p>Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus.</p>	<p>Néant.</p>
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (11^{ème} résolution de l'AG du 19 juin 2024)</p>	<p>18 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 3.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 50.000.000 €**</p>	<p>Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 %.</p> <p>Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus.</p>	<p>Néant.</p>



<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas (12^{ème} résolution de l'AG du 19 juin 2024)</p>	<p>26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre de la délégation qui précède).</p>	<p>15% du montant de l'émission initiale * et **</p>	<p>Même prix que celui retenu pour l'émission initiale</p>	<p>Néant.</p>
<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions (14^{ème} résolution de l'AG du 19 juin 2024)</p>	<p>38 mois</p>	<p>5% du capital social à la date d'attribution</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant.</p>
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (15^{ème} résolution du 19 juin 2024)</p>	<p>18 mois</p>	<p>183.000 euros* et ****</p>	<p>Les BSPCE seront émis gratuitement. Conformément aux prévisions de l'article 163 bis G du Code général des impôts, le prix de souscription des actions sera fixé par le Conseil d'administration, étant précisé que ce prix devra être au moins égal, si la Société a procédé dans les six mois précédant l'attribution du bon à une augmentation de capital par émission de titres conférant des droits équivalents à ceux résultant de l'exercice du bon, au prix d'émission des titres concernés alors fixé, diminué le cas échéant d'une décote dans l'éventualité où cela viendrait à être autorisé par la loi.</p>	<p>Néant.</p>



Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	18 mois	10% du capital social par période de 24 mois		Néant.
--	---------	--	--	--------

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 3.000.000 € de nominal.

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 100.000.000 € de nominal.

*** les catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FCPI, FCPR, FIP ou holding) investissant à titre habituel dans des sociétés de croissance dites « small ou mid caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) dans le secteur technologique, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; et
- des sociétés intervenant dans le secteur technologique, prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la signature d'un accord avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse).

**** tout BSA émis et tout BSPCE émis viendra diminuer à due concurrence le montant maximum des BSA et BSPCE pouvant être émis, dans la mesure où le nombre total de BSA et BSPCE à émettre ne pourra excéder le plafond global de 183.000 Bons.



4. COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

4.1. BILAN

Bilan actif consolidé (en k€)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	3 251	(582)	2 669	2 556
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	<i>1 977</i>		<i>1 977</i>	<i>1 977</i>
Immobilisations corporelles	174	(72)	102	109
Immobilisations financières	114		114	93
Titres mis en équivalence				
Actif immobilisé	3 540	(654)	2 886	2 757
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	7 574	(48)	7 526	5 653
Autres créances et comptes de régularisation	2 780		2 780	2 342
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>215</i>		<i>215</i>	<i>137</i>
Valeurs mobilières de placement	4 230	(62)	4 168	5 286
Disponibilités	3 622		3 622	3 034
Actif circulant	18 206	(110)	18 096	16 316
Total Actif	21 745	(764)	20 981	19 073
Capital			3 658	3 658
Primes liées au capital			5 617	5 663
Réserves			716	2 281
Capitaux propres (Part du groupe)			9 990	11 602
Intérêts minoritaires			(52)	(23)
Total des capitaux propres			9 938	11 579
Autres fonds propres				
Ecart d'acquisition passif				
Provisions pour risques et charges			516	404
Provisions			516	404
Dettes financières			848	356
Fournisseurs et comptes rattachés			6 352	4 304
Autres dettes et comptes de régularisation			3 327	2 430
<i>Dont Impôts différés Passif</i>			<i>178</i>	
Dettes			10 527	7 090
Total Passif			20 981	19 073



4.2. COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat (en k€)	2024.12	2023.12
Chiffre d'affaires	24 672	21 042
Autres produits d'exploitation	565	473
Achats consommés	(19 461)	(15 717)
Charges de personnel	(5 292)	(3 661)
Impôts et taxes	(102)	(98)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(549)	(579)
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	(167)	1 461
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	(167)	1 461
Résultat financier	91	69
Résultat exceptionnel	(22)	(35)
Impôts sur les résultats	(278)	(332)
Résultat net des entreprises intégrées	(375)	1 163
Résultat net de l'ensemble consolidé	(375)	(1 163)
Intérêts minoritaires	(29)	23
Résultat net (part du groupe)	(346)	1 186
Résultat net (Part du groupe)	(346)	1 186
Nombre d'actions à la clôture	3 657 862	3 657 862
Nombre moyen pondéré d'actions	3 657 862	3 344 427
Résultat de base par action en €	(0,09)	0,35



4.3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE

Tableau de flux de trésorerie (en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net total des entités consolidées	(375)	1 163
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	498	381
Variation de l'impôt différé	101	(70)
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	2	18
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie (a)		287
Marge brute d'autofinancement	226	1 779
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	482	(2 318)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	709	(540)
Acquisitions d'immobilisations	(402)	(365)
Cessions d'immobilisations		
Réduction des autres immobilisations financières		
Incidence des variations de périmètre		(19)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(402)	(384)
Emission d'emprunts	605	
Remboursements d'emprunts	(118)	(44)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(1 219)	(464)
Augmentations / réductions de capital	(47)	6 441
Variation nette des concours bancaires	4	
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	(774)	5 933
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(467)	4 566
Trésorerie : ouverture	8 319	3 311
Trésorerie : clôture	7 852	8319

L'Assemblée générale de MCE GROUPE lors de l'approbation de ses comptes clos le 30 juin 2022 a décidé de verser un dividende à ses associés (272 k€) et de doter la réserve légale (15 k€). Compte tenu des modalités de consolidation de la société MCE GROUPE dans les comptes consolidés au 31/12/2022, le résultat statutaire distribuable et affectable à la réserve légale au titre de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2022 ne sont pas inscrits dans les comptes consolidés de MCE GROUPE. Ces deux opérations ont été retraitées dans le tableau de flux de trésorerie consolidé ci-dessus sur la ligne « Incidence de la var. des éléments non liés à l'exploitation » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et neutralisation de l'écriture avec une extourne sur les comptes présentés au 30 juin 2023.



4.4. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En k€	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	2 900		(260)	1 818	4 458	
Affectation du résultat N-1			1 818	(1 818)		
Distribution/ brut versé			(464)		(464)	
Var. de capital en numéraire et souscrip	758	5 663			6 421	
Variations de périmètre						1
Résultat				1 186	1 186	(23)
31/12/2023	3 658	5 663	1 094	1 186	11 601	(23)
Affectation du résultat N-1			1 186	(1 186)		
Distribution/ brut versé			(1 219)		(1 219)	
Var. de capital en numéraire et souscrip		(47)			(47)	
Résultat				(346)	(346)	(29)
31/12/2024	3 658	5 617	1 061	(346)	9 900	(52)

4.5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.5.1. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

4.5.1.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec les principes français prévus par les dispositions du règlement ANC 2020-01, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales.

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de prudence ;
- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- et de permanence des méthodes.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.



4.5.1.2. Modalités de consolidation

A partir de 2023, toutes les sociétés du groupe ont un exercice statutaire de 12 mois allant du 1er janvier au 31 janvier.

Toutes les sociétés consolidées au titre de l'exercice 2024 clôturent leur exercice le 31 décembre 2024.

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Périmètre de consolidation

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31/12/2024 et au 31/12/2023 sont les suivantes :

Libellé	Méthode	31/12/2024		31/12/2023		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
MCE GROUPE	Mère	100,00	100,00	Mère	100,00	100,00
Mon Courtier Energie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MCE Belgium	IG	100,00	100,00	-	-	-
MCE España	IG	90,00	90,00	IG	90,00	90,00
MCE AGENCES (EX MCE LYON)	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

La société Mon courtier énergie groupe a participé à la constitution de la société MON COURTIER ENERGIE BELGIUM en juin 2024 à hauteur de 100%.



4.5.1.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

- **Ecarts d'acquisition**

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif immobilisé un écart d'acquisition positif.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération concernée.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

A chaque clôture des comptes un test de dépréciation est effectué. Le test de dépréciation vise à comparer la valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (méthode Discounted Cash Flow) couvrant une période à moyen terme. Au-delà il est retenu un taux de croissance à l'infini n'excédant pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité.

Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC) comprenant une prime de risque spécifique au marché.

Dépréciation de l'écart d'acquisition : Si la valeur d'usage devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'usage par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production. Les écarts d'acquisitions sont constitués de la différence entre le coût d'achat des titres de la société détenue et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes



catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

• Contrats de crédit-bail et assimilés

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou assimilé sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il est précisé que les contrats de location signés par le Groupe ne remplissent pas les critères définis par le règlement ANC 2020-01 des contrats de crédit-bail et assimilés. Ces contrats sont donc considérés comme des contrats de location simple qui n'impliquent pas de retraitement dans les comptes consolidés.

• Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées sur la base d'une appréciation au cas par cas du risque de non-recouvrement des créances à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté selon les règles suivantes:

- créances inférieures à 1000€ dont la date de facture est supérieure ou égale à 6 mois : provision à 100%
- créances supérieures ou égales à 1000€ dont la date de facture est :
 - o supérieure ou égale à 6 mois et inférieur à 1 an : provision à 50%
 - o supérieure ou égale à 1 an : provision à 100%



- **Provisions pour risques et charges**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

- **Provision pour risques décommissionnement**

Certains contrats signés avec les fournisseurs d'énergie prévoient des clauses de « décommissionnement ». Le décommissionnement prévoit la rétrocession des commissions de courtage versées par le fournisseur d'énergie aux sociétés du Groupe lorsqu'il y a rupture anticipée du contrat entre le fournisseur d'énergie et le bénéficiaire du contrat d'énergie.

A la clôture, les sociétés du Groupe calculent une provision sur la base de la durée restante des contrats et l'appréciation du risque de non-exécution du contrat pour chaque client bénéficiaire du contrat d'énergie.

- **Engagements de retraite et prestations assimilées**

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31/12/2024 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 3,38% contre 3,17% au 31/12/2023.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 64 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

- **Impôts sur les bénéfices**

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

- **Chiffre d'affaires**

Le Groupe intègre les trois typologies de prestations de services suivantes dans son chiffre d'affaires :



- **Prestations de Courtage en énergie**

Le chiffre d'affaires lié aux commissions de courtage et facturé au fournisseur d'énergie est intégralement reconnu à la signature du contrat de fourniture d'énergie par le client bénéficiaire avec le fournisseur d'énergie.

- **Prestations de gestion des contrats d'énergies**

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations (suivi administratif et financier du contrat selon la durée du contrat pour le compte du client auprès du fournisseur d'énergie) par Mon courtier énergie au bénéfice de son client.

- **Prestations d'accompagnement à la Transition énergétique**

Le chiffre d'affaires lié aux prestations d'accompagnement énergétique (principalement la mise en place de bornes électriques et identification d'aides financières pour la réalisation de travaux qui améliorent l'efficacité énergétique) est reconnu à la réalisation de la prestation de service

- **Résultat par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du Groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice. Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

4.5.1.4. Information sectorielle

Conformément à l'article 282-9 du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés, vous trouverez ci-dessous les informations sectorielles suivantes :

- **Concernant l'exercice 2024 :**

o Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

en milliers d'euros	Courtage en Energie (93,3%)	Autres** (6,7%)
Chiffre d'affaires	23 029	1 643

**Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.

Les outils actuels ne permettent pas d'apporter le niveau de précision par secteur et par zones géographique pour les informations concernant le résultat d'exploitation et les immobilisations. La société va prochainement mettre en place un outil analytique de la marge contributive et du résultat d'exploitation contributif de ces activités. L'information analytique sera alors communiquée.



o Le chiffre d'affaires par zones géographique est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	France (93,0%)	Europe (7,0%)
Chiffre d'affaires	22 945	1 727

L'activité commerciale en Espagne et en Belgique a respectivement enregistré un chiffre d'affaires de 282 k€ et 127 k€ sur l'exercice 2024.

▪ **Concernant l'exercice 2023 :**

o Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	Courtage en Energie (92,2%)	Autres** (7,8%)
Chiffre d'affaires	19 397	1 646

**Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.

o Le chiffre d'affaires par zones géographique est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	France (93,5%)	Europe (6,5%)
Chiffre d'affaires	19 675	1 368

L'activité commerciale en Espagne a enregistré un chiffre d'affaires de 145 k€ sur l'exercice 2023.



4.5.2. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

4.5.2.1. Ecart d'acquisition

Libellé	31/12/2023	31/12/2024	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	1977	1977					
Valeur nette	1977	1977					

La société Mon courtier énergie groupe a été constituée au mois de décembre 2021 par apport de 100% des titres de la société Mon courtier énergie.

L'écart d'acquisition n'a pas été affecté à des postes d'actifs.

La durée d'utilisation de cet écart d'acquisition est non limitée et ne fait ainsi pas l'objet d'amortissement. Il fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

L'unité génératrice de trésorerie est constituée des filiales opérationnelles du Groupe.

Au titre de 2024, le Groupe ne reconnaît qu'une seule UGT. Si les autres activités, accessoires en 2024, devenaient plus importantes en 2025 et au-delà, le nombre d'UGT pour le test de dépréciation annuel sera reconsidéré.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des plans à moyen terme (5 ans) utilisés par le management du Groupe. Les principales hypothèses opérationnelles reposent sur les niveaux de croissance de Mon courtier énergie depuis sa création.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des plans à moyen terme (5 ans) utilisés par le management du Groupe. Les principales hypothèses opérationnelles reposent sur les niveaux de croissance de Mon courtier énergie depuis sa création.

Les hypothèses financières retenues à la clôture de l'exercice dans le cadre du test de dépréciation sont :

- Taux d'actualisation : 11,43%
- Taux de croissance à long terme 2%

Le taux d'actualisation est déterminé de la manière suivante :

- $OAT\ 10\ ans\ (3,03\%) + (Prime\ de\ risque\ société \times Facteur\ de\ risque\ société) + prime\ de\ risque\ spécifique = 3,03\% + (6,00\% \times 0,9) + 3\% = 11,43\%$

Une analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement et cumulativement les critères suivants :

- Le taux de croissance à l'infini de plus ou moins un point ;
- Le taux d'actualisation, de plus ou moins deux points.

Le résultat du test de dépréciation, y compris l'analyse de sensibilité, n'entraîne pas de dépréciation de l'écart d'acquisition pour 2024.



4.5.2.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	31/12/2023	31/12/2024	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	912	1 262	350			
Autres immobilisations incorporelles	1	1				
Immobilisations incorporelles en cours	12	12				
Avances et acomptes s/immo. incorp.						
Immobilisations incorporelles	925	3 251	350			
Installations techniques, matériel & outillage		1	1			
Matériel de bureau	83	88	5			
Matériel de transport	2	2				
Matériel informatique	67	83	26	(9)		
Immobilisations corporelles	152	174	32	(9)		
Total	1 077	3 426	382	(9)		

4.5.2.3. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	31/12/2023	31/12/2024	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	(346)	(582)	(236)			
Autres immobilisations incorporelles	(0)	(0)	(0)			
Amortissements des immobilisations incorporelles	(346)	(582)	(236)			
Installations techniques, matériel & outillage		(0)	(0)			
Amortissements du matériel de bureau	(19)	(29)	(10)			
Amortissements du matériel de transport	(2)	(2)	(0)			
Amortissements du matériel informatique	(22)	(40)	(26)	7		
Amortissements des immobilisations corporelles	(43)	(72)	(36)	7		
Amortissements sur actif immobilisé	(389)	(654)	(272)	7		



4.5.2.4. Immobilisations financières

Libellé	31/12/2023	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Variations de périmètre	Autres variations
Créances rattachées à des part. > 1 an	17	17					
Titres immobilisés (non courants)							
Dépôts et cautionnements versés	6	31	6				19
Prêts, cautionnements, autres créances > 1 an	15						(15)
Prêts, cautionnements, autres créances < 1 an	55	66	15				(4)
Immobilisations financières	93	114	21				
Titres mis en équivalence							
Actifs financiers	93	114	21				

4.5.2.5. Clients

Libellé	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	7 574	(48)	7 526	5 670	(17)	5 653
Clients et comptes rattachés	7 574	(48)	7 526	5 670	(17)	5 653

Le tableau ci-dessous détaille la part des créances clients au 31/12/2024 et au 31/12/2023 par ancienneté selon date de facture :

Libellé	31/12/2024	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	7 576	4 451	2 512	444	9	49	109
Dépr. clients et comptes rattachés part < 1an	(48)						(48)
Total créances hors groupe	7 516	4 451	2 512	444	9	49	61
% dépréciation	0,6%	0%	0%	0%	0%	0%	44%
% créances totales	100%	59,1%	33,4%	5,9%	0,1%	0,7%	0,8%



Libellé	31/12/2023	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	5 670	2 544	2 103	491	234	23	275
Dépr. Clients et comptes rattachés part < 1an	(17)						(17)
Total créances hors groupe	5 653	2 544	2 103	491	234	23	258
% dépréciation	0,3%	0%	0%	0%	0%	0%	6,2%
% créances totales	100%	45,0%	37,2%	8,7%	4,1%	0,4%	4,6%

4.5.2.6. Autres créances

Libellé	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	8		8	20		20
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	1		1	1		1
Impôts différés - actif	213		213	137		137
Créances fiscales hors IS part < 1an	1 481		1 481	1 307		1 307
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	595		595	560		560
Autres créances part < 1an	56		56	9		9
Charges constatées d'avance part < 1 an	422		422	308		308
Autres créances et comptes de régularisation	2 780		2 780	2 342		2 342

4.5.2.7. Impôts différés

Libellé	31/12/2023	31/12/2024
ID / Déficit reportables	136	214
ID / Différences temporaires	0	0
ID / Retraitement IDR	1	2
ID / Autres retraitements	0	(179)
Valeur nette par catégorie	137	37



4.5.2.8. Trésorerie nette

Libellé	31/12/2023	31/12/2024
Trésorerie active nette	3 034	3 622
Disponibilités	3 034	3 622
Concours bancaires (trésorerie passive)	(1)	(2)
Trésorerie à court terme	3 033	3 620
Placements à court terme	5 286	4 168
VMP - Autres placements		4 230
Dépréciation sur VMP- Autres placements	5 230	(62)
Intérêts courus non échus s/ VMP	56	
Trésorerie passive assimilée à une dette		(4)
Concours bancaires (dettes)		(4)
Trésorerie à long terme	5 286	4 164
Trésorerie nette	8 319	7 784

4.5.2.9. Provisions pour risques et charges

Libellé	31/12/2023	31/12/2024	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges < 1 an	334	224		(110)			
Autres provisions pour risques < 1 an	64	284	184	(11)			(53)
Provisions pour pensions et retraites > 1 an	6	8	4	(2)			
Provisions	404	516	288	(124)			(53)

Le montant de la provision retraite s'établit à 8 K€ au 31/12/2024 contre 6 k€ au 31/12/2023 et concerne les filiales françaises représentant la majorité des effectifs du Groupe consolidé.



4.5.2.10. Emprunts et dettes financières

Libellé	31/12/2023	31/12/2024	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit	354	842	605	(118)			
Intérêts courus sur emprunts	1	1					
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	2					1
Concours bancaires (dettes)		4					4
Dettes financières	356	848	605	(118)			5

Répartition des emprunts et dettes financières par organismes prêteurs :

▪ En 2024 :

Organisme prêteur	Capital souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant dû au 31/12/2024
Banque Populaire (MCE)	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	107
BPI (MCE)	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	203
Banque Populaire (MCE Groupe)	300	29/07/2024	29/07/2024	29/07/2029	278
BPI (MCE Groupe)	300	30/09/2024	30/09/2024	30/09/2031	299
Solde restant dû au 31/12/2024					841

▪ En 2023 :

Organisme prêteur	Capital souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant dû au 31/12/2023
Banque Populaire	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	130
BPI	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	225
Solde restant dû au 31/12/2023					355

4.5.2.11. Dettes fournisseurs

Libellé	31/12/2023	31/12/2024
Dettes fournisseurs part < 1 an	4 304	6 352
Dettes fournisseurs	4 304	6 352



4.5.2.12. Autres dettes

Libellé	31/12/2023	31/12/2024
Avances acomptes reçus sur commandes	18	18
Dettes sociales part < 1 an	942	1101
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	1271	1616
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	5	
Impôts différés passif		178
Comptes courants groupe part < 1 an		1
Autres dettes part < 1 an	2	103
Produits constatés d'avance part < 1 an	192	302
Autres dettes et comptes de régularisation	2 430	3 327

4.5.3. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.5.3.1. Chiffre d'affaires

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Production vendue de services	24 667	21 042
Produits des activités annexes	5	
Chiffre d'affaires	24 672	21 042

La répartition du chiffre d'affaires par prestations de services est la suivante :

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Prestation de courtage en énergie	93,3%	92,2%
Prestations de gestion des contrats d'énergies	2,7%	2,6%
Prestations d'accompagnement à la transition énergétique	1,8%	3,0%
Autres (refacturations aux licenciés de marque)	2,2%	2,2%



4.5.3.2. Autres produits d'exploitation

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Production immobilisée	314	290
Subventions d'exploitation	34	2
Reprise sur provisions d'exploitation	121	163
Rep./Prov. engagements de retraite	2	
Rep./Dépr. sur actif circulant	69	
Transferts de charges d'exploitation	10	12
Autres produits	13	5
Autres produits d'exploitation	565	472

4.5.3.3. Achats consommés

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Achats d'études et prestations de services	(400)	(398)
Autres achats	(242)	(508)
Achats non stockés de matières et fournitures	(67)	(74)
Locations immobilières et charges locatives	(336)	(296)
Locations mobilières et charges locatives	(173)	(67)
Entretien et réparations	(295)	(356)
Primes d'assurances	(41)	(24)
Autres services extérieurs	(13)	(19)
Personnel détaché et intérimaire		(0)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(16 844)	(12 931)
Publicité, publications, relations publiques	(495)	(355)
Transport		(4)
Déplacements, missions et réceptions	(361)	(426)
Frais postaux et frais de télécommunications	(20)	(40)
Frais bancaires	(43)	(32)
Autres charges externes	(83)	(101)
Autres charges	(48)	(85)
Achats consommés	(19 461)	(15 717)



4.5.3.4. Impôts et taxes

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Impôts et taxes sur rémunérations	(54)	(61)
Autres impôts et taxes	(48)	(37)
Impôts et taxes	(102)	(98)

4.5.3.5. Charges de personnel

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations du personnel	(3 816)	(2 445)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 386)	(905)
Autres charges de personnel	(90)	(311)
Charges de personnel	(5 292)	(3 661)

4.5.3.6. Dotations d'amortissement & provisions d'exploitation

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. Incorporelles	(262)	(137)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. Corporelles	(10)	(20)
Dot. aux provisions d'exploitation	(224)	(398)
Dot/Prov. engagements de retraite	(4)	(5)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(48)	(17)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(549)	(579)



4.5.3.7. Résultat financier

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Rep./Dépr.sur actifs financiers		18
Produits nets sur cession de VMP	9	
Autres produits financiers	158	58
Produits financiers	168	75
Charges d'intérêts	(11)	(6)
Autres charges financières	(3)	
Dot. dépr. sur actifs financiers	(62)	
Charges financières	(77)	(6)
Résultat financier	91	69

4.5.3.8. Impôts sur les bénéfices : ventilation impôt exigible /différé

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les bénéfices	(304)	(402)
Impôts différés	(101)	2
Report	126	
Charges d'impôts	(278)	(332)

4.5.3.9. Résultat Exceptionnel

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	57	20
Autres produits de cession		51
Produits exceptionnels	57	71
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(16)	(37)
VNC d'autres éléments d'actif cédés	(3)	(69)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(60)	
Charges exceptionnelles	(79)	(106)
Résultat exceptionnel	(22)	(35)



4.5.4. Autres informations annexes

4.5.4.1. Honoraires des CAC

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Audit	92	50
Certification des comptes	92	50
Services autres que la certification des comptes	-	-
Autres prestations	13	108
Total des honoraires	105	158

4.5.4.2. Preuve d'impôt consolidée

Libellé	31/12/2024
Résultat des entreprises intégrées	(375)
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(278)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(98)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	(24,5)
Effets des différences de base	(498)
Effets des différences de taux	17
Effets des dispositions fiscales particulières	213
Ecritures manuelles sur Impôt	(8)
Effet déficit non activé	24,5
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(278)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(278)

4.5.4.3. Ventilation des dettes financières par échéance

Libellé	31/12/2024	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	695	590	105	
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	147	147		
Intérêts courus sur emprunts	1	1		
Concours bancaires (trésorerie passive)	2	2		
Concours bancaires (dettes)	4	4		
Dettes financières	848	743	105	



4.5.4.4. Engagement hors bilan

Aucun engagement hors-bilan sur les exercices 2024 et 2023.

4.5.4.5. Effectif moyen

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Mon courtier énergie	37	37
Mon courtier énergie Groupe	19	14
MCE Agences	10	5
MCE España	14	7
MCE Belgique	1	
Effectif moyen interne	81	63
Effectif moyen total	81	63

4.5.4.6. Evènements post-clôture

Au 19 mars 2025, la liquidation judiciaire a été prononcée par jugement de la société MCE Agences.

4.5.4.7. Parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché telles que visées par l'article 833-16 du règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables.

4.5.4.8. Dirigeants

Le montant des rémunérations allouées par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entité consolidante, à raison de leurs fonctions dans des entités contrôlées (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est le suivant :

- 329 k€ concernant l'exercice 2024
- 215 k€ concernant l'exercice 2023

Le montant des engagements en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficient les membres et les anciens membres des organes susvisés (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est inférieur à 1 k€.

Absence d'avances et crédits accordés aux membres des organes susvisés par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, avec l'indication des conditions consenties (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants).



5. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

5.1. BILAN

5.1.1. Actif

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels						
Autres immobilisations corporelles		46 986	10 932	36 054	44 533	
Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes					
	TOTAL	46 986	10 932	36 054	44 533	
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	3 171 000		3 171 000	3 081 000	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	820 000		820 000		
	Autres immobilisations financières	66 120		66 120	51 120	
	TOTAL	4 057 120		4 057 120	3 132 120	
Total de l'actif immobilisé		4 104 106	10 932	4 093 174	3 176 653	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes				6 367
	Créances	Clients et comptes rattachés	2 092 348		2 092 348	1 452 179
		Autres créances	1 269 885		1 269 885	1 299 838
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	3 362 233		3 362 233	2 752 017	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	4 230 000	62 059	4 167 940	5 230 000	
	Instrument de trésorerie					
	Disponibilités	278 416		278 416	217 791	
	TOTAL	4 508 416	62 059	4 446 356	5 447 791	
	Charges constatées d'avance	113 473		113 473	89 923	
Total de l'actif circulant		7 984 123	62 059	7 922 063	8 296 100	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		12 088 230	72 992	12 015 237	11 472 753	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	



5.1.2. Passif

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 3 657 862)	3 657 862	3 657 862
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 616 612	5 663 279
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	104 135	14 330
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	23 684	-2 491
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		-464 000
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	805 276	1 798 598	
Situation nette avant répartition	10 207 571	10 667 578	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	10 207 571	10 667 578	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques	166 348	
	Provisions pour charges		
	Total	166 348	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	577 910	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	710	2 364
	Total	578 621	2 364
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 805	224 130
	Dettes fiscales et sociales	786 891	578 680
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instrument de trésorerie			
Total	1 062 696	802 810	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	1 641 318	805 175	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	12 015 237	11 472 753	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	520 916		
à moins d'un an	1 120 401	805 175	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			



5.2. Compte de résultat

		France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	37 259		37 259	
	- Services	2 249 648	168 571	2 418 219	1 730 510
	Chiffre d'affaires net	2 286 907	168 571	2 455 478	1 730 510
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			12 000	2 000
	Subventions d'exploitation			915	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			84	88
	Autres produits				
	Total			2 468 477	1 732 598
Charges d'exploitation (2)	Marchandises				
	Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			1 299 972	752 685
	Impôts, taxes et versements assimilés			32 300	50 556
	Salaires et traitements			1 261 497	702 585
	Charges sociales			526 693	364 455
			9 305	2 849	
Dotations d'exploitation	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	- pour risques et charges				
Amortissements provisions			126 348		
Autres charges			26 002	72 856	
	Total			3 282 121	1 945 988
	Résultat d'exploitation	A		-813 643	-213 390
Bénéfice commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			1 414 858	1 900 800
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			202 618	59 088
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			1 617 477	1 959 888
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			62 059	
	Intérêts et charges assimilées (5)			5 849	1 003
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			67 909	1 003
	Résultat financier	D		1 549 567	1 958 884
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		735 924	1 745 494
				Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			43 125	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				
	Reprises sur provisions et transferts de charge				
	Total			43 125	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			41	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 912	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			40 000	
	Total			41 954	
	Résultat exceptionnel	F		1 170	
	Participation des salariés aux résultats	G			
	Impôt sur les bénéfices	H		-68 182	-53 104
	BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			805 276	1 798 598
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs				
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs				
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier				
(4) Dont	produits concernant les entités liées				
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées				



5.3. Tableau de variations des capitaux propres

	Début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Fin de l'exercice
Capital	3 657 862	-	-	3 657 862
Réserves, primes et écarts	5 677 610	43 138	-	5 720 748
Report à nouveau	-2 492	26 177	-	23 685
Résultat	1 798 598	-	993 322	805 277
TOTAL	11 131 578	69 315	993 322	10 207 572

5.4. Notes annexes aux états financiers sociaux

5.4.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Concernant la continuité d'exploitation de la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE : Compte tenu que la société réalise 95% de son chiffre d'affaires avec MON COURTIER ENERGIE et que les perspectives 2025 de cette dernière sont positives en termes de développement d'activité et d'EBITDA, par conséquent les perspectives de résultat 2025 de MON COURTIER ENERGIE GROUPE devrait permettre la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois.

Au niveau du groupe, les perspectives de développement à l'étranger seront poursuivies et l'incidence financière dans les comptes 2025 devrait néanmoins être modérée.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les



actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Les modalités d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Immobilisations financières

a. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les titres de participation et les autres titres immobilisés font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est appréciée en utilisant plusieurs critères et notamment les capitaux propres, des multiples d'excédent brut d'exploitation, les perspectives de développement et de rentabilité.

b. Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées, en lien avec l'analyse réalisée sur les titres de participation, pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquels elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

c. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Provisions

Les provisions nées ou encore existantes à la clôture de l'exercice sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'elles généreront une sortie de ressources sans contrepartie et si elles peuvent fait l'objet d'une estimation fiable.

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée dans les comptes, les engagements de la



société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non-cadres
- hypothèse de départ : départ volontaire et mise à la retraite
- taux de charges sociales : 45% pour les cadres et 40% pour les non-cadres
- augmentation des salaires : 2%
- taux d'actualisation : 3.38%
- table de mortalité : INSEE 2024

5.4.2. Note sur le bilan et compte de resultat

5.4.2.1. Actif immobilisé

Etat de l'actif immobilisé (brut)

		Début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	-	-	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains		-	-	-	-
Construction sur sol propre		-	-	-	-
Construction sur sol d'autrui		-	-	-	-
Install. Générales, agencements et aménag. Des constructions		-	-	-	-
Install. Techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Install. Générales , agencements, aménagements divers		30 611	-	-	30 611
Matériel de transport		-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier informatique		16 772	2 739	3 135	16 376
Emballages récupérables et divers		-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-
	TOTAL III	47 383	2 739	3 135	46 987
Immobilisations financières					
Participations évaluées par équivalence		-	-	-	-
Autres participations		3 081 000	90 000	-	3 171 000
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières		51 120	835 000	-	886 120
	TOTAL IV	3 132 120	925 000	-	4 057 120
TOTAL GÉNÉRAL	(I+II+III+IV)	3 179 503	927 739	3 135	4 104 107



La variation des immobilisations financières s'explique par 3 évènements sur l'exercice :

- Constitution de MCE BELGIUM avec un capital de 90 000€
- Remontée du compte courant de MCE Espagne en prêt participatif pour 820 000€
- Versement d'une caution de 15 000€ à la suite de la souscription de l'emprunt BPI

Amortissement de l'actif immobilisé

		Début de l'exercice	Augment. (dotations)	Diminut. (sorties et reprises)	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	-	-	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains		-	-	-	-
Sur sol propre		-	-	-	-
Sur sol d'autrui		-	-	-	-
Installations générales, agenc. et aménag. des constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Install. générales, agencements, aménagements divers		1 246	3 061	-	4 307
Matériel de transport		-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 603	6 245	1 222	6 625
Emballages récupérables et divers		-	-	-	-
	TOTAL III	2 849	9 306	1 222	10 933
TOTAL GÉNÉRAL	(I+II+III)	2 849	9 306	1 222	10 933

Amortissements et dépréciations – Etat de rapprochement entre ouverture et clôture

	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amort.	Dépré.	Amort.	Dépré.	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 849	9 306	-	1 222	-	10 933
Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 849	9 306	-	1 222	-	10 933



Informations relatives aux filiales et participations

Filiales (+ de 50 % du capital détenu)	Capital	Quote-part détenue (%)	Valeur brute des titres	Chiffre d'affaires	Prêts et avances
	Autres capitaux propres	Dividendes encaissés	Valeur nette des titres	Résultat net	Cautions
1 MON COURTIER ENERGIE	330 000	100	2 901 000	24 301 924	96 803
	1 269 984	1 405 800	2 901 000	776 547	0
2 MCE ESPANA	200 000	90	180 000	282 138	820 000
	-730 423	0	180 000	-320 825	0
3 MCE BELGIUM	90 000	100	90 000	127 239	621 671
	0	0	90 000	-49 378	0

5.4.2.2. Etat des échéances des créances

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1)	820 000	-	820 000
Autres immobilisations financières	66 120	-	66 120
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	2 092 349	2 092 349	-
Créances représentatives de titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	241	241	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
<ul style="list-style-type: none"> • Impôts sur les bénéfices 	367 979	367 979	-
<ul style="list-style-type: none"> • Taxe sur la valeur ajoutée 	109 119	109 119	-
<ul style="list-style-type: none"> • Autres impôts, taxes et vers. ass. 	-	-	-
<ul style="list-style-type: none"> • Divers 	-	-	-
Groupe et associés	764 963	764 963	-
Débiteurs divers	27 583	27 583	-
Charges constatées d'avance	113 473	113 473	-
TOTAL	4 361 827	3 475 707	886 120
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	1 021 671		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	-		



5.4.2.3. Produits à recevoir

	Montant N	Montant N-1
Autres produits		
Factures à établir	1 699 709	457 259
Divers	27 583	0
TOTAL	1 727 292	457 259

5.4.2.4. Charges constatées d'avance

Nature	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	113 473		
TOTAL	113 473		



5.4.2.5. État des échéances des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	<ul style="list-style-type: none"> • à 1 an max à l'origine • à plus d'1 an à l'origine 	714	714	-
		577 197	56 281	415 916
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	-	-	-	-
Dettes				
Fournisseurs et comptes rattachés	275 805	275 805	-	-
Personnel et comptes rattachés	221 725	221 725	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	196 233	196 233	-	-
État et autres collectivités publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Impôts sur les bénéfices 	-	-	-
	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe sur la valeur ajoutée 	333 743	333 743	-
	<ul style="list-style-type: none"> • Obligations cautionnées 	-	-	-
	<ul style="list-style-type: none"> • Autres impôts, taxes et assimilés 	35 190	35 190	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	710	710	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	1 641 318	1 120 402	415 916	105 000
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	600 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	22 803			
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-			

5.4.2.6. Provisions

	Début de l'exercice	Augment. (dotations)	Diminut. (reprises)	Dont reprises utilisées	Fin de l'exercice
Provision pour risques					
TOTAL I	-	-	-		-
Provision pour charges					
Autres provisions	-	166 348	-		166 348
TOTAL II	-	166 348	-		166 348
TOTAL GENERAL	-	166 348	-		166 348



Provisions réglementées, provisions (pour risques et charges) et provisions pour dépréciation de l'actif : ventilation des dotations et reprises

Cette provision correspond partiellement à l'indemnisation du plan de licenciement économique.

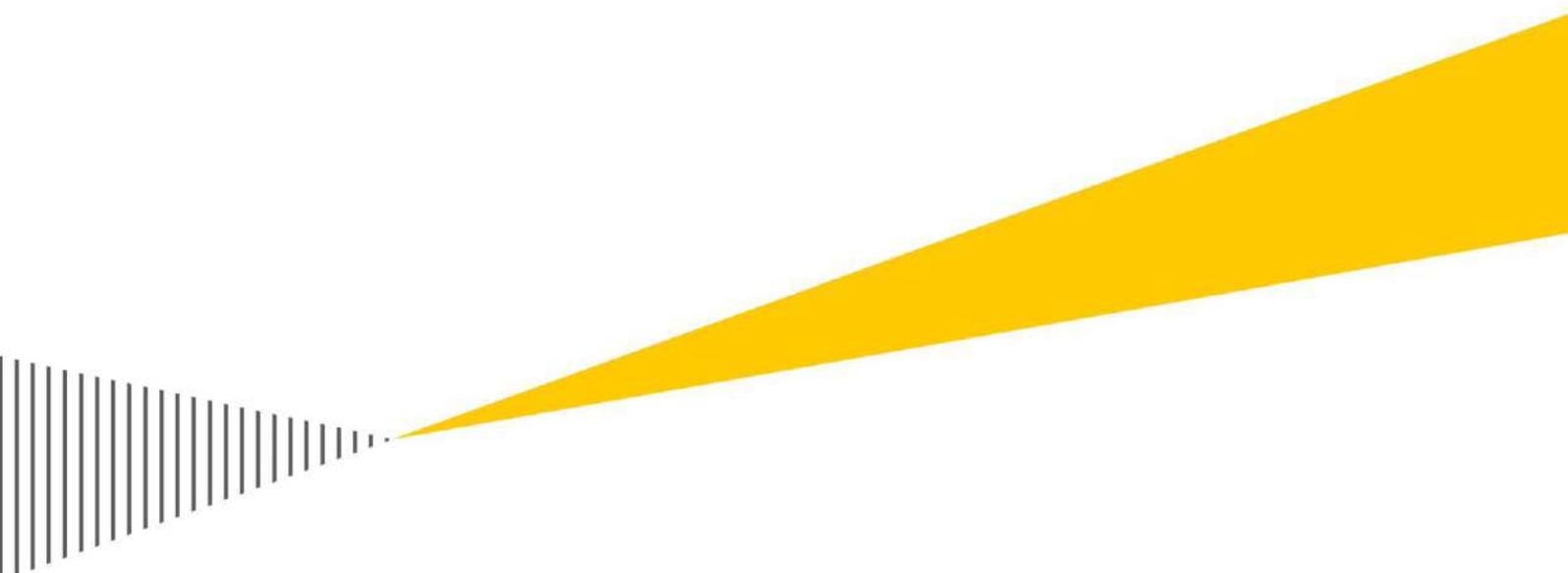
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dotations	126 348	-	-
Reprises	-	-	-

5.4.2.7. Charges à payer

Libellés	Montant N	Montant N-1
Congés à payer		
Congés provisionnés	75 643	37 845
Intérêts courus		
Associés	710	2 365
Banques	714	0
Autres charges		
Factures à recevoir	74 950	117 894
Personnel	146 082	150 936
Sécurité sociale	79 296	37 714
Autres charges fiscales	16 333	49 149
TOTAL	393 729	395 903



6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Mon Courtier Energie Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Mon Courtier Energie Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Mon Courtier Energie Groupe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mon Courtier Energie Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

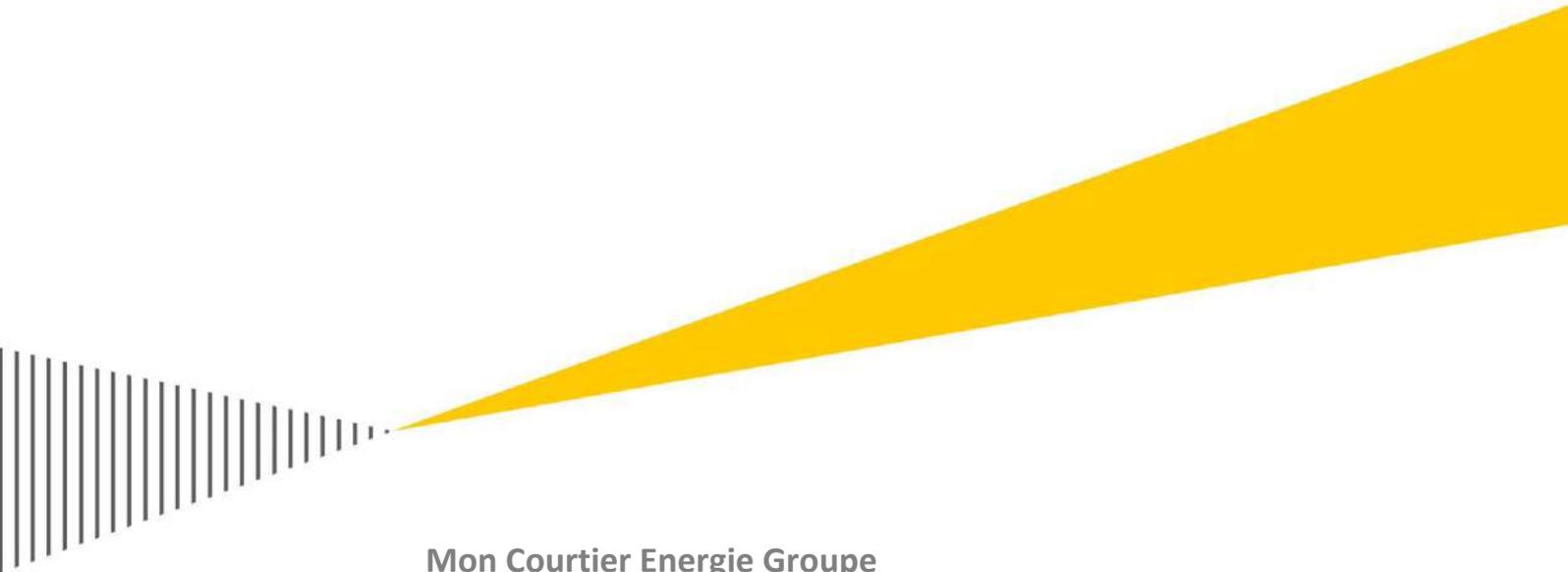
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 28 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Edouard Mas

CQ IBE + ME
le 24/04/2025
Euronext Growth



Mon Courtier Energie Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



Mon Courtier Energie Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Mon Courtier Energie Groupe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Mon Courtier Energie Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.



■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'écart d'acquisition.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bordeaux, le 28 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Edouard Mas



7. INFORMATIONS GENERALES

7.1. CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Les actions de la Société sont cotées sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris

Code ISIN : FR001400H3A0

Code Mnémonique : ALMCE

Classification : 50205020 – Professional Business Support Services

LEI : 96950004ATVK481LKN90

7.2. CONTACT

Le siège social de la Société est situé : 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux

Téléphone : +33 (0) 5 57 99 15 77

Adresse électronique : contact@moncourtierenergie.com

Site internet : www.moncourtierenergie.com



**mon
courtier
énergie**